

Questions de Recherche / Research in Question

N° 5 – Février 2002

**Les relations civilo-militaires
en Croatie, 1990-2001**

Renéo Lukic et Jean-François Morel

Les relations civilo-militaires en Croatie, 1990-2001

Renéo Lukic
Université de Laval

Jean-François Morel*
Université de Laval

Résumé

Contrairement à la majorité des pays de l'Europe centrale et orientale qui ont connu une transition post-communiste pacifique, la Croatie a vécu la sienne en guerre. En effet, la guerre serbo-croate au printemps 1991 la força à se doter rapidement d'une armée pour défendre son territoire. La Croatie n'était à ce moment qu'une démocratie émergente et, après que son indépendance eut été reconnue par la Communauté Européenne le 15 janvier 1992, le contrôle de l'Armée croate (*Hrvatska vojska*, HV) échappa aux institutions parlementaires. La HV était dominée par le parti du président Franjo Tudjman (le HDZ) qui, pour avoir mené la Croatie à l'indépendance, bénéficiait d'une triple légitimité (politique, constitutionnelle et charismatique), semblable à celle de Tito sur l'Armée populaire yougoslave. Le régime civilo-militaire établi en Croatie après 1990 souffrait donc d'un déficit démocratique indéniable. A la mort de Franjo Tudjman en décembre 1999, la nouvelle majorité, issue des élections de janvier et février 2000 et menée par le président Stjepan Mesic, tenta d'établir un véritable contrôle démocratique des forces armées. Elle se heurta à l'opposition du ministère de la Défense et d'un certain nombre d'officiers toujours fidèles au HDZ. Aujourd'hui, l'établissement d'un régime civilo-militaire démocratique en Croatie reste encore le but à atteindre. Cependant, la Croatie semble faire quelques progrès en ce sens. En cherchant à adhérer à certaines organisations internationales (OTAN), ou en étant contrainte de coopérer avec d'autres (Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, TPIY), le pays doit maintenant interioriser les normes régissant le contrôle civil et démocratique des forces armées. Sa participation au Partenariat pour la Paix (PPP) et sa volonté d'adhérer au plus tôt au Membership Action Plan (MAP) de l'OTAN forcent la Croatie à progresser dans cette direction.

Abstract

In contrast to most of Eastern and Central European countries that underwent their post-communist transition peacefully, Croatia had to undergo its transition during wartime. The outbreak of the Serbo-Croatian war in Spring 1991 forced Croatia to build rapidly an army to protect its territory. However, at this time, Croatia was an emerging democracy and after the European Community recognised its independence on January 15, 1992, the parliamentary institutions were unable to exert their authority over the Croatian army (*Hrvatska vojska*, HV). The Croatian President, Franjo Tudjman, and the political party he presided, the HDZ, dominated the HV by way of political penetration. Tudjman, who led Croatia to independence, benefited from a triple legitimacy (political, constitutional and charismatic) that allowed him to exert his power over the HV, much the same as the legitimacy Josip Broz-Tito enjoyed over the Yugoslav National Army in Communist Yugoslavia. The result is that the civil-military regime in Croatia after 1990 suffered from a democratic deficit. After the death of President Franjo Tudjman in December 1999 and the change of majority in the January-February 2000 elections, the new Croatian leadership, particularly President Stjepan Mesic, tried to establish democratic control over the armed forces. However, this aim clashed with the opposition of the Ministry of Defense and of numerous officers still committed to the HDZ. For these reasons, a democratic civil-military regime in Croatia is not yet a reality. However, Croatia has made some progress toward the establishment of a democratic civil-military regime. By trying to join some international organizations (NATO), or by being compelled to cooperate with others (International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia, ICTY), Croatia is now in the process of interiorizing the norms concerning the civilian and democratic control of the armed forces upon which these organizations are based. Being a member of the Partnership for Peace (PfP), and wishing to join as soon as possible NATO's Membership Action Plan (MAP), Croatia is obliged to move in this direction.

* Renéo Lukic est professeur de relations internationales au département d'histoire de l'Université Laval. Jean-François Morel est candidat au doctorat au département d'histoire de l'Université Laval. Les auteurs tiennent à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le support financier fourni dans le cadre d'un projet de

Contrairement aux États de l'Europe centrale et orientale qui, après 1989, durent affronter une transition économique et politique en temps de paix, la Croatie fut confrontée à la transition post-communiste en temps de guerre. Les premières élections démocratiques en Croatie eurent lieu au mois de mai 1990 ; la Communauté démocratique croate (HDZ selon son acronyme en croate) prit alors le contrôle absolu des institutions politiques du pays et le fondateur de ce parti politique, Franjo Tudjman, devint Président de la Croatie. Ce n'est que peu après ces élections, en août 1990, que la communauté serbe de Croatie commença à revendiquer son autonomie politique et territoriale et que l'Armée populaire yougoslave (JNA) occupa la Croatie pour soutenir la rébellion serbe.

La Croatie, sous la présidence de Franjo Tudjman, fut constituée comme un régime politique présidentiel de type français, semblable à celui de la V^e République. La Constitution de la Croatie, adoptée le 22 décembre 1990, avait en effet été modelée d'après la Constitution française de 1958, définissant la république de Croatie comme "une et indivisible", au même titre que la France. La Constitution de la Croatie s'inspirait aussi grandement de la Constitution américaine qui accorde au président des pouvoirs très étendus, notamment dans la conduite des politiques de défense et de sécurité. Cependant, la Croatie en 1990-1991 constituait une démocratie émergente et les pouvoirs n'étaient pas clairement délimités entre les branches exécutive, législative et judiciaire. Le président Tudjman put donc s'arroger les principales fonctions de décision, créant en Croatie un État autoritaire dont le caractère fut évidemment renforcé par la guerre qui débuta en 1991. Cette situation influença durablement le contrôle civil de l'armée croate, la Hrvatska vojska (HV), qui se retrouva rapidement sous la mainmise du président Tudjman et du HDZ.

Au plan constitutionnel, le contrôle civil de l'armée croate reposait effectivement sur le président de la République. En effet, selon l'article 100 de la Constitution de 1990, le Président est le commandant en chef des forces armées. Cependant, le président Tudjman, outre ses pouvoirs constitutionnels, possédait aussi une légitimité charismatique en tant que fondateur de l'État croate et des forces armées. Ces dernières avaient effectivement été constituées au sein même du HDZ. Ces circonstances historiques particulières permirent à Tudjman d'exercer une autorité sans

recherche sur la diffusion des normes civilo-militaires démocratiques dirigé par le professeur Albert Legault de l'Université Laval.

partage sur l'armée croate. Cette légitimité charismatique, théorisée par Max Weber¹, est la clé de voûte qui explique l'emprise du président Tudjman sur les forces armées et l'obéissance inconditionnelle qu'elles lui portèrent tout au long de son règne. La légitimité charismatique du président explique aussi, à notre avis, la propension de la HV à servir dans des missions illégales, notamment durant la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Pour ces raisons, le régime civilo-militaire mis en place en Croatie après 1990 fut particulier. Il ne correspondait pas à un régime civilo-militaire démocratique libéral tel que défini par Albert Legault, spécialement en raison du manque de transparence chronique qui entourait l'adoption du budget militaire, le contrôle des services secrets, les achats d'armement et le contrôle institutionnel des acquisitions². Le régime civilo-militaire en Croatie ne correspondait pas non plus au modèle totalitaire, à l'exemple de l'Armée rouge en URSS³. Il s'agissait plutôt d'un régime civilo-militaire autoritaire, mais encore une fois différent de ceux que l'on retrouvait en Amérique Latine, par exemple dans le Chili de Pinochet, où l'ensemble des institutions de l'État étaient investies par les militaires. C'est plutôt l'Argentine de Peron qui vient à l'esprit pour décrire le modèle croate de relations civilo-militaires durant l'ère de Tudjman. Dans la Croatie de Tudjman, c'est le parti au pouvoir (le HDZ) qui, en dominant toutes les institutions de l'État, exerçait son autorité sur l'armée via la pénétration politique.

Ainsi, compte tenu de la guerre qui éclata en Croatie en 1991, les relations civilo-militaires furent caractérisées par cette conjoncture particulière. La HV fut créée pendant la guerre et son contrôle assumé par l'État-Parti, le HDZ, et en premier lieu par le président Tudjman lui-même.

¹ Voir Max Weber, *On Charisma and Institution Building: Selected Papers*, Edited and with an Introduction by S. N. Eisenstadt, Chicago, The University of Chicago Press, 1968, pp. 48-65.

² Albert Legault, "Démocraties et transfert de normes : les relations civilo-militaires", *Études Internationales*, 32 (2), juin 2001, pp. 169-201. Le professeur Legault définit un régime civilo-militaire libéral comme "un régime où le pouvoir civilo-militaire est occupé par deux acteurs distincts [la sphère civile et la sphère militaire], chacun doté de ses propres compétences, et obligatoirement soumis pour son fonctionnement démocratique, à une zone plus ou moins étendue de consultations étroites, le contenu des politiques de sécurité étant défini par l'autorité civile et leur mise en œuvre étant assurée par le pouvoir militaire ou des forces armées professionnelles. En outre, ce régime est soumis à tous les contrôles internes gouvernementaux qui existent pour tous les autres ministères, avec quelques dérogations possibles pour les questions de discipline ou de justice militaire. Dans l'ensemble enfin, ce système est aussi soumis aux règles d'une démocratie libérale où le gouvernement élu s'efforce d'assurer l'harmonie entre les demandes émanant de la société civile et celles nécessaires à ses besoins de sécurité, dans le respect de la diversité et de la pluralité sociétale, l'establishment militaire devant refléter autant que faire se peut la composition et l'hétérogénéité de ses corps sociaux, c'est-à-dire la nation". (p. 189).

³ Ce modèle totalitaire n'est plus guère en vigueur aujourd'hui que dans quatre pays : Cuba, la Chine, la Corée du Nord et le Viêt-Nam. Le cas particulier du Viêt-Nam est d'ailleurs très bien analysé par Gérard Hervouet et Carlyle A. Thayer, "Armée et Parti au Viêt-Nam : une symbiose au service de l'économie de marché", *Études Internationales*, 32 (2), juin 2001, pp. 337-350.

Pour exercer son autorité sur l'armée, Tudjman eut recours à un modèle qu'il connaissait bien : celui du contrôle exercé par le Parti communiste yougoslave (PCY) sur l'Armée populaire yougoslave au temps de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY). Le président Tudjman a ainsi fondé le parti qui, à son tour, a créé l'État et l'armée croates. Cette séquence historique ressemble à la période s'étendant de 1937 à 1945, au cours de laquelle Tito prit le contrôle du Parti communiste yougoslave (en 1937), celui-ci ayant ensuite donné naissance à l'Armée populaire yougoslave (1941-1945) et à la Yougoslavie communiste (1945-1991).

Les modèles de mobilisation politique de Tito et de Tudjman et les systèmes politiques respectifs qu'ils ont créés divergent évidemment sur le plan idéologique. Tito privilégiait la solidarité de classe et la réconciliation nationale sous la houlette de l'État communiste, alors que Tudjman mobilisa une très grande majorité de Croates sous le slogan de "l'État-nation croate". Le caractère totalitaire de la Yougoslavie communiste était aussi absent de la Croatie des années 1990. Ceci dit, les démarches politiques et organisationnelles des deux chefs restent parfaitement comparables sur le plan de la politisation des forces armées, celles-ci étant devenues l'instrument des partis politiques au pouvoir, respectivement la LCY (Ligue des communistes de Yougoslavie)⁴ et le HDZ.

Nous posons donc l'hypothèse que les relations civilo-militaires en Croatie ont été modelées, durant la période s'étendant de 1991 à 1999, sur un exemple bien connu du président Tudjman : celui de Tito et de la LCY. Comme Tito, Tudjman a construit son pouvoir sur une triple légitimité, soient une *légitimité charismatique*, en tant que fondateur de l'État croate et de la HV ; une *légitimité politique*, comme créateur du HDZ ; et une *légitimité constitutionnelle*, en qualité de président de la Croatie. Après la mort du président Tudjman en 1999 et l'arrivée de l'opposition au pouvoir au début de l'année 2000, les relations civilo-militaires ont suivi un modèle différent. Les nouvelles élites au pouvoir ont effectivement promis d'établir un régime libéral de relations civilo-militaires correspondant à celui adopté par les membres de l'OTAN. Cette hypothèse de travail justifie également notre périodisation, que nous avons divisée en deux temps : de 1991 à 1999 et de 2000 à 2001.

Ce texte comporte trois parties. Dans un premier temps, nous examinerons le contexte historique de la formation de la JNA durant la deuxième Guerre mondiale pour illustrer l'analogie entre la démarche de Tito et celle de Tudjman. Dans un deuxième temps, nous nous arrêterons

⁴ Le Parti communiste yougoslave a changé son nom pour celui de Ligue des communistes de Yougoslavie en 1952.

plus spécifiquement à la période allant de 1991 à 1999 pour montrer la mainmise du président Tudjman et du HDZ sur la HV. Enfin, dans la dernière partie, nous analyserons la période 2000-2001, qui voit l'arrivée d'un nouveau gouvernement formé par l'opposition. Ce nouveau gouvernement souhaite transformer les relations civilo-militaires en Croatie en suivant le modèle des pays membres de l'OTAN au travers du Partenariat pour la paix (PPP). L'adoption du modèle libéral des relations civilo-militaires, tant souhaité par le nouveau président Stjepan Mesic, s'est pourtant heurté à deux problèmes majeurs. Tout d'abord, le Président a été confronté à la résistance de l'appareil militaire qui est demeuré fidèle au HDZ. Ensuite, le Président a aussi dû manœuvrer malgré les rivalités politiques et personnelles qui l'opposaient au ministre de la Défense, Jozo Rados. Ces rivalités politico-personnelles s'expliquent par la volonté du gouvernement d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans les mains du Président, comme cela était le cas à l'époque de Tudjman⁵.

LE ROLE DES HOMMES D'ÉTAT DANS LA CREATION DES FORCES ARMEES : L'HISTOIRE COMPAREE DE JOSIP BROZ TITO ET DE FRANJO TUDJMAN

Sur le plan des relations civilo-militaires, la situation de la Croatie au début des années 1990 est semblable à celle de la Yougoslavie au commencement de la deuxième Guerre mondiale. Il ne s'agit pas ici d'une analogie forcée ; à notre avis, Tito et Tudjman ont joué, respectivement, des rôles similaires dans la formation des armées yougoslave et croate. La mise sur pied de ces forces armées est survenue, dans les deux cas, durant une période de guerre et la triple légitimité (politique, constitutionnelle et charismatique) des chefs a joué tout autant en faveur de Tito entre 1941 et 1945 que pour Tudjman à partir de 1991 et jusqu'à sa mort en 1999.

⁵ Le parlement croate (Sabor) a adopté le 9 novembre 2000 une première modification à la Constitution visant à établir un nouvel équilibre entre la branche législative du gouvernement et l'exécutif, au profit de la branche législative.

L'influence de la guerre de libération nationale (1941-1945) sur la formation de l'Armée populaire yougoslave (JNA)

La deuxième Guerre mondiale commença dans le Royaume de Yougoslavie le 6 avril 1941, après que les forces de l'Axe eurent envahi le pays sans déclaration de guerre. L'armée royale yougoslave fut écrasée par la Wehrmacht et ses alliées et capitula après seulement douze jours de combat. Le roi Petar, forcé de fuir le pays, installa son gouvernement à Londres, tandis qu'un gouvernement de collaboration était formé à Belgrade. Les pays de l'Axe dépecèrent le territoire de l'ancien Royaume yougoslave – l'Italie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie en reçurent chacune une partie – alors qu'un État croate fantoche pro-nazi, dirigé par Ante Pavelic et le mouvement oustachi, était créé par Berlin et Rome. La résistance s'organisa rapidement. De Londres, le gouvernement yougoslave en exil nomma le colonel Draza Mihailovic pour diriger les Tchetsniks, un groupe de combattants royalistes serbes. En Slovénie, s'organisa le mouvement des “gardes blancs”, qui chercha tout au long de la guerre une entente avec l'armée d'occupation italienne. Cependant, ces groupes de résistance et de collaboration s'identifièrent rapidement à une seule nation et ne perçurent pas les autres peuples yougoslaves comme des alliés susceptibles de soutenir la lutte contre les envahisseurs⁶. Les Tchetsniks, particulièrement, perpétrèrent des massacres contre les musulmans en Bosnie. En traitant les autres nations yougoslaves en ennemis, ces mouvements de résistance perdirent leur légitimité pour défendre l'idée d'une Yougoslavie indépendante et multiethnique. En conséquence, la seule force organisée capable d'entreprendre la résistance fut le Parti communiste yougoslave (PCY), qui comptait environ 12 000 membres au début de la guerre. Après l'invasion du pays, le PCY s'assigna donc la tâche de mobiliser toutes les nations yougoslaves afin de créer une nouvelle armée et de lui fournir les moyens de se battre. Le PCY avait formé un comité militaire à Zagreb dès le 10 avril 1941, quatre jours seulement après l'invasion, qui allait devenir le haut commandement de l'armée de libération. Le mouvement de résistance du PCY allait être connu sous le nom de Mouvement de libération nationale (les Partisans)⁷.

Les Tchetsniks, favorables à la monarchie et véhiculant une idéologie grand-serbe, perçurent rapidement le PCY et les Partisans comme un ennemi tout aussi menaçant que les forces de l'Axe. Compte tenu des oppositions idéologiques qui les départageaient, les Tchetsniks et les Partisans en

⁶ Paul Garde, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 2000 (3^e édition), p. 70-71.

⁷ Renéo Lukic, “La dissuasion populaire yougoslave”, *Cahiers d'Études Stratégiques*, Paris, CIRPES, 5, 1986, p. 16.

vinrent rapidement à se combattre, déclenchant une guerre civile en Yougoslavie au moment même où le pays était occupé par les forces de l'Axe⁸. Le rôle mobilisateur du PCY lui assura toutefois la prépondérance sur ses adversaires et lui permit d'infliger des pertes importantes aux envahisseurs allemand et italien. L'idéologie mobilisatrice du PCY suscitait cohésion, discipline et esprit de sacrifice. Le Parti tenait en effet trois discours mobilisateurs. Il prônait la libération nationale contre l'occupant extérieur, se présentait comme la solution à la guerre civile qui ravageait le pays et, de plus, promettait une nouvelle société plus juste après la victoire. L'effet persuasif provenant de la jonction de ces trois discours faisait accepter le combat. La maxime "fraternité et unité" des peuples yougoslaves, qui allait devenir le mot d'ordre des Partisans, résume bien les idées sous-jacentes au discours mobilisateur du PCY.

La résistance des Partisans de Tito commença en 1941. Elle prit, du commencement à la fin de la guerre, la forme de la lutte armée. La stratégie de la guérilla fut adoptée dès le début du soulèvement et l'effort stratégique dirigé vers les zones rurales. Comme l'explique Edvard Kardelj, l'un des plus proches collaborateurs de Tito, le but de cette stratégie était "d'étirer la machine de guerre centralisée de l'occupant sur un vaste espace où elle ne pourrait plus fonctionner comme elle l'eût fait contre des barricades dressées dans les villes. Cette "décentralisation" forcée de la guerre devait contraindre l'ennemi à engager d'importants effectifs qu'il n'aurait pas toujours à sa disposition."⁹

Le PCY fut, dès le départ, la force organisationnelle derrière le Mouvement de libération nationale. Pour mener la résistance, le PCY organisa dans un premier temps des compagnies et des détachements de Partisans. Ceux-ci étaient en fait des unités territoriales, c'est-à-dire recrutées dans une région et n'opérant pas hors de celle-ci. Outre la lutte armée, qui visait à harceler l'ennemi par des manœuvres rapides et des attaques soudaines, les détachements avaient aussi la responsabilité de mobiliser la population pour favoriser l'élargissement de la base sociale du mouvement.

À la fin de l'année 1941, la mobilisation avait atteint 80 000 combattants. Ce nombre important nécessitait une organisation militaire différente de celle des premiers détachements, d'où la création des brigades prolétariennes, dont l'objectif était d'opérer en dehors du cadre régional,

⁸ Les Partisans et les Tchetsniks s'engagèrent également dans des combats contre le régime oustachi.

⁹ Edvard Kardelj, "La stratégie politique et militaire", *Questions actuelles du socialisme*, Belgrade, 27 (3), 1977, p. 34.

devenu trop strict et improductif¹⁰. Mais, outre cet objectif militaire auquel elles répondaient, les brigades représentaient aussi un moyen de reconstituer l'unité nationale qui avait éclaté après le début de la guerre, grâce à sa composition multinationale et à son champ d'action qui couvrait l'ensemble du territoire yougoslave. En ayant un contact direct avec les populations ethniquement diverses qu'elle libérait, la brigade soulevait l'espoir d'une entente nationale possible¹¹.

La création des brigades marqua un véritable tournant dans la guerre de libération. Elle rendit possible la transformation de l'insurrection en guerre populaire généralisée, et initia une nouvelle forme de lutte armée, dite "combinée" (une modalité de combat où des actions de Partisans et des attaques frontales s'enchevêtraient) et qui dura jusqu'à la fin de la guerre. La troisième étape de la guerre de libération se développa à partir de l'année 1944 et persista jusqu'au printemps 1945, à la libération du pays. Cette phase fut caractérisée par l'union entre le front yougoslave et l'armée soviétique. L'armée yougoslave était alors devenue la quatrième en importance de l'alliance anti-hitlérienne avec ses 800 000 soldats.

Comme le montrent ces diverses étapes de développement, le rôle du PCY, et par conséquent celui de Tito, fut fondamental dans la formation de l'armée yougoslave. Les structures de commandement des forces armées au cours de la guerre de libération avaient été fondées au sein même du Parti communiste lors de sa réunion du 10 avril 1941. Le Comité central du PCY chargea alors Tito de diriger tout le système des comités militaires qui furent créés dans chaque cellule du Parti, et ce, à tous les échelons jusqu'au Comité central¹². Ces comités militaires avaient non seulement pour tâche de préparer l'insurrection, mais aussi de participer activement aux hostilités. Les membres des comités militaires se mirent ainsi à la tête des détachements de Partisans ; les membres du Comité central du PCY se rassemblèrent dans les états-majors principaux ; et la majorité des membres du Bureau politique se regroupèrent au sein de l'état-major suprême. En tant que Secrétaire général du PCY, poste qu'il occupait depuis 1937, Tito joua donc un rôle de premier plan dans la résistance et la formation des forces armées. Installé au plus haut niveau de la hiérarchie, Tito dirigeait à la fois le Parti et l'armée ; il incarnait le lien physique et symbolique qui les unissait. Cette omniprésence du PCY dans l'organisation de l'armée eut pour résultat d'associer progressivement la guerre de libération nationale avec l'idée de la révolution communiste.

¹⁰ James Gow, *Legitimacy and the Military: The Yugoslav Crisis*, New York, St. Martin's Press, 1992, pp. 33-34.

¹¹ Renéo Lukic, "La dissuasion populaire yougoslave", *op. cit.*, p. 17.

¹² À ce sujet, voir Robin A. Remington, "Civil-military relations in Yugoslavia: The Partisan vanguard", *Studies in Comparative Communism*, 11 (3), automne 1978, pp. 254-255.

Tellement qu'à la fin de la guerre, les forces armées étaient considérées comme une assise solide sur laquelle le PCY pouvait compter pour construire le nouvel État communiste¹³.

Tito possédait la légitimité nécessaire pour mener à bien cette tâche de construction de la Yougoslavie communiste. En tant que Secrétaire général du PCY, il bénéficiait d'une légitimité politique, car le PCY était la seule organisation véritablement habilitée à mener la résistance. De plus, Tito jouissait aussi d'une légitimité charismatique : il était celui qui avait sorti le PCY de la situation difficile de 1937, en permettant au Parti d'acquérir une certaine forme d'autonomie et d'indépendance face au Komintern dès 1941¹⁴. Tito était aussi présenté comme le principal chef de la résistance et les succès militaires des Partisans venaient confirmer sa légitimité charismatique. Enfin, après la libération, Tito acquit également une légitimité constitutionnelle en tant que président de la Yougoslavie communiste. Cette triple légitimité influença durablement les relations civilo-militaires dans la Yougoslavie communiste.

Le rôle du Parti communiste (Ligue des communistes de Yougoslavie après 1952, LCY) dans l'organisation des forces armées demeura tout aussi prépondérant après la libération. La Ligue ne dirigeait pas directement la JNA mais elle exerçait un contrôle politique sur tout le système de la défense, cela parce qu'elle appartenait à la fois à la société civile, constituant sa seule expression politique, et à la société politique (État) avec qui elle formait une unité indissociable, un État-Parti.

La LCY et la JNA formèrent donc un partenariat assurant leur légitimité mutuelle¹⁵. Cette fusion entre les pouvoirs politique et militaire fut constante jusqu'à la dissolution de la RSFY en 1991. Ainsi retrouvait-on dans la JNA une organisation de la Ligue des communistes de Yougoslavie, qui devint en fait une partie constitutive de la LCY avec la Constitution de 1974, au même titre que les Ligues des communistes des républiques et des provinces autonomes¹⁶. Dans le Comité central de la LCY qui comptait 165 membres, quinze postes étaient d'ailleurs réservés aux représentants de

¹³ Stipe Sikavica, "The army's collapse", in Jasminka Udovicki, James Ridgeway (eds.), *Burn this House: The Making and Unmaking of Yugoslavia*, Durham/Londres, Duke University Press, 1997, p. 133.

¹⁴ Renéo Lukic, *Les relations soviéto-yougoslaves de 1935 à 1945 : de la dépendance à l'autonomie et à l'alignement*, Bern, Peter Lang, 1996, pp. 75-98.

¹⁵ Robin A. Remington parle d'ailleurs de "party-army partnership" dans la Yougoslavie communiste. Voir son article "The Yugoslav army: Trauma and transition", in Constantine Danopoulos, Daniel Zirker (eds.), *Civil-Military Relations in Soviet and Yugoslav Successor States*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 157.

¹⁶ La Ligue des communistes Yougoslaves était alors composée des Ligues des communistes des six républiques (Serbie, Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine) et des deux provinces autonomes (Kosovo et Voïvodine), et comprenait en plus les représentants de la JNA.

la JNA. L'organisation de la LCY au sein de l'armée, durant les années 1980, regroupait environ 75/80 000 membres¹⁷, ce qui représentait 6/6.5 % de tous les membres du Parti. Parmi les officiers et les sous-officiers, 95 % étaient membres de la LCY. En 1988, l'organisation de la LCY au sein de l'armée comptait 75 924 membres¹⁸. Les relations civilo-militaires en Yougoslavie étaient donc régies par le caractère totalitaire de l'État, où l'appareil militaire était entièrement soumis à l'État-Parti et dans lequel les loyautés politiques et idéologiques comptaient plus que les compétences militaires¹⁹.

La JNA avait été construite comme l'assise de la LCY et de la RSFY et la Ligue y maintenait une présence active. Les forces armées yougoslaves devaient donc jouer un rôle politique afin d'assurer la cohésion de l'État multinational. Lors du "printemps croate" de 1971, par exemple, la JNA joua un rôle primordial ; Tito menaçait en effet les communistes croates d'utiliser l'armée pour mater leurs revendications jugées nationalistes. Cette menace lui permit de purger la Ligue des communistes de Croatie (LCC) et de placer à sa tête une direction composée en majorité de communistes serbes de Croatie comme Milka Planinc, qui devint la secrétaire générale de la LCC à ce moment²⁰. Comme le laissait entendre, en 1981, l'amiral Branko Mamula, alors ministre de la Défense, le rôle de la JNA dans les affaires internes de la RSFY était incontournable : "Nos forces armées ont toujours eu la tâche, outre de défendre l'indépendance du pays en cas d'intervention militaire de l'extérieur, d'être les gardiennes des rapports socialistes dans la société."²¹

Après la mort de Tito, la JNA devint le seul gardien de la fédération. La LCY, en l'absence d'un leader charismatique de la taille de Tito, commença à se désintégrer sous la pression des intérêts divergents de ses différentes composantes. À la fin des années 1980, la JNA s'érigea ainsi en une garde prétorienne prête à servir l'homme politique capable de garantir l'intégrité territoriale de la fédération face aux entreprises indépendantistes des républiques croate et slovène. Il ne fut pas

¹⁷ Dzemil Sarac, "Komunisti u armiji u izgradnji i ostvarivanju politike, SKJ" (Les communistes dans l'armée dans le processus d'édification et de réalisation de la politique de la LCY), in *SKJ u razvoju socijalistickog samoupravljanja*, Belgrade, Komunist, 1978, p. 207.

¹⁸ Nebojsa Popov (dir.), *Srpska strana rata* (La guerre vue par la Serbie), Beograd, 1996, p. 564.

¹⁹ Sur le concept de totalitarisme voir Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme : le système totalitaire*, Paris, Éditions du Seuil (Points), 1995 (1^{ère} édition New York, 1951). Voir également Enzo Traverso, *Le totalitarisme : le XXe siècle en débat*, Paris, Éditions du Seuil (Points), 2001, notamment l'introduction de ce recueil de textes, pp. 9-110.

²⁰ James Gow, *Legitimacy and the Military...*, op. cit., p. 58. Voir également Robert W. Dean, "Civil-military relations in Yugoslavia, 1971-1975", *Armed Forces and Society*, 3 (1), novembre 1976, pp. 28-30.

²¹ Branko Mamula, "Nas sistem odbrane garantira slobodu i integritet Titove Jugoslavije", (Notre système de défense garantit la liberté et l'intégrité de la Yougoslavie de Tito), *Vojno Delo*, Belgrade, 6, 1981, p. 38.

étonnant de constater, dès lors, que l'état-major de la JNA, dominé pour des raisons historiques par des officiers serbes et monténégrins²², fût séduit par le discours de Milosevic, ce dernier ayant toujours maquillé ses ambitions grand-serbes en volonté de maintenir la fédération. Par conséquent, dès le début des années 1990, la JNA s'associa de plus en plus au leadership de Milosevic, au point de devenir, progressivement, non plus une armée fédérale mais bien celle de la Serbie²³. La LCY avait pu contrôler la JNA tant qu'elle possédait le monopole politique au sein de la fédération yougoslave. Mais à partir de décembre 1990, au moment où le processus de désintégration de la LCY s'amorçait à l'occasion du XIV^e congrès de la Ligue, ce contrôle n'était plus possible. À partir de ce moment, le président Milosevic et son Parti socialiste serbe (SPS), héritier de la Ligue des communistes serbes (LCS), dominèrent l'armée fédérale. En 1992, lors de la proclamation de la "troisième Yougoslavie", la République fédérale de Yougoslavie (RFY) composée de la Serbie et du Monténégro, la JNA devint officiellement l'armée de la nouvelle fédération et fut rebaptisée Vojska Jugoslavije ou Armée de la Yougoslavie (VJ).

Associée de près au régime de Milosevic, la JNA soutint ses aventures militaires en Slovénie d'abord, où elle fut rapidement repoussée par la défense territoriale de la république, puis en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Le déclenchement de la guerre contre la Croatie en 1991 allait forcer le gouvernement nouvellement élu de la république, dirigé par le nationaliste Franjo Tudjman, à créer sa propre armée pour faire face aux rebelles serbes et aux troupes de la JNA qui avaient pris le contrôle d'un tiers du territoire croate.

²² On estime qu'en 1991, la proportion d'officiers serbes et monténégrins au sein de la JNA atteignait plus de 70 %. Voir Ivo Goldstein, *Croatia: A History*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 223. Voir aussi James Gow, *Legitimacy and the Military...*, *op. cit.*, pp. 54-55, 76.

²³ Ce processus est analysé plus en détail par Robin A. Remington, "The Yugoslav army: Trauma and transition", *op. cit.*, et James Gow, *Legitimacy and the Military...*, *op. cit.* Voir également le texte de Ivo Banac, "Post-communism as post-Yugoslavism: The Yugoslav non-revolutions of 1989-1990", in Ivo Banac (ed.), *Eastern Europe in Revolution*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1992, pp. 183-186.

La création de l'État-nation croate et de ses forces armées

Franjo Tudjman est né en 1921 en Croatie. Tout comme son père et son frère, il combattit durant la deuxième Guerre mondiale dans les unités de Partisans. Jusqu'en 1961, il poursuivit une carrière militaire au sein de l'état-major de la JNA à Belgrade et atteignit le grade de général. Après sa retraite des forces armées au début des années 1960 et son retour à Zagreb, Tudjman devint historien et fonda l'Institut d'histoire du mouvement ouvrier. En tant qu'historien et directeur de l'Institut, il professa l'application stricte de la doctrine "marxiste-léniniste" à l'histoire²⁴. Néanmoins, ses positions idéologiques évoluèrent à partir de cette époque. Déçu par le centralisme serbe dans la Yougoslavie et convaincu que le rôle des antifascistes croates lors de la guerre de libération nationale était dénigré par les Serbes, Tudjman s'éloigna graduellement du yougoslavisme et de sa variante imposée par Tito, à savoir "unité et fraternité" des nations et nationalités de la Yougoslavie. Il fut d'ailleurs emprisonné pour son appui aux revendications des communistes croates lors du "printemps croate" de 1971. Après la répression du "printemps croate" par Tito et les communistes serbes, Tudjman se prononça ouvertement pour l'indépendance de la Croatie. Durant les années 1970 et 1980, Tudjman fut donc périodiquement incarcéré pour activités de dissidence.

Lorsque la vie politique se libéralisa graduellement en Croatie à la fin des années 1980, Tudjman fonda la Communauté démocratique croate, le HDZ, un mouvement qui allait rapidement devenir la principale force politique de la république. Le HDZ n'était pas un parti politique de type classique, bien structuré et idéologiquement défini par rapport au paysage politique existant. Il s'agissait plutôt d'un mouvement politique dont la structure sociologique englobait un très large éventail de la société croate, dépassant la division "gauche-droite", et dont l'objectif principal était la création de l'État croate. Lors des premières élections démocratiques au printemps 1990, le HDZ remporta la majorité des votes (205 sièges au sein du Sabor, sur un total de 356)²⁵. Tudjman fut élu président de la Croatie par la majorité des voix des élus de l'Assemblée nationale (Sabor). Sa légitimité constitutionnelle ainsi assurée fut renforcée par la nouvelle Constitution croate adoptée le 22 décembre 1990. Celle-ci accordait au président de la République des pouvoirs étendus, comparables à ceux dont jouissent les présidents de la France et des États-Unis.

²⁴ Predrag Matvejevitch, "Pour une autopsie du post-communisme : esquisse pour un portrait du président Tudjman", in Predrag Matvejevitch (dir.), *Ex-Yougoslavie : les seigneurs de la guerre*, Paris, L'Esprit des péninsules, 1999, pp. 76-85.

²⁵ Ivo Goldstein, *Croatia: A History*, op. cit., p. 210.

Les résultats des élections du printemps 1990 témoignaient également de la popularité de Franjo Tudjman au sein de l'opinion publique en Croatie. Face à un Slobodan Milosevic qui, depuis le 28 juin 1989, annonçait la possibilité de la guerre en Yougoslavie, Tudjman projetait une image de fermeté qui était bien reçue par la population croate. Tudjman était également perçu comme un dissident et un anticommuniste, lui qui avait été emprisonné par le régime de Tito pour ses positions en faveur de l'indépendance de la Croatie, même si d'autres politiciens, notamment Drazen Budisa, Vlado Gotovac, Marko Veselica et Sime Djodan, avaient davantage souffert de la répression du régime communiste pour avoir défendu la cause croate. Cette légitimité charismatique, Tudjman la mit à profit en se présentant, après son élection, non pas seulement comme le président de la Croatie mais plutôt comme "le fondateur de l'État" et, plus encore, comme "le père de la Nation". Dans un discours prononcé en 1992, par exemple, Tudjman affirma que la Croatie avait obtenu sa reconnaissance internationale non seulement à la faveur des "politiques rationnelles mises en avant" par le HDZ, mais aussi et surtout en raison de sa "réputation personnelle."²⁶

Au delà de cette légitimité charismatique qu'il exploitait habilement, Tudjman possédait aussi une légitimité politique en tant que fondateur et chef du HDZ. Le HDZ fut identifié par ses créateurs et par les médias comme le seul parti responsable de l'indépendance de la Croatie et, en tant que chef incontesté de ce parti, Tudjman acquérait le devoir politique de mener à bien les destinées de la nation croate²⁷. À plusieurs reprises, le président Tudjman affirma que le HDZ était le seul mouvement politique habilité à diriger le pays. Pour ces raisons, le Président tenta de maintenir un équilibre entre les factions modérées et radicales au sein du HDZ, pour bien montrer que

²⁶ Gordana Uzelac, "Franjo Tudjman's nationalist ideology", *East European Quarterly*, 31 (4), janvier 1998, p. 452.

²⁷ Pourtant, le HDZ n'était pas le seul parti à favoriser l'indépendance de la Croatie. Par exemple, le Parti socio-libéral (HSL) dirigé par Drazen Budisa soutenait aussi l'idée d'indépendance, tout comme les partis d'extrême droite, notamment le Parti du droit (HSP). Il faut aussi préciser que le HDZ, encore en 1990, proposait l'idée de la confédération pour réformer la fédération yougoslave. La Croatie et la Slovénie avaient déposé le 5 octobre 1990 un projet de confédération. Six jours plus tard, un groupe de travail au sein de la présidence croate avait même soumis une ébauche d'un traité de confédération entre les républiques yougoslaves, prévoyant entre autres la création d'un marché yougoslave commun et la possibilité d'autodétermination pour les unités confédérales. (Voir Renéo Lukic, Allen Lynch, *Europe from the Balkans to the Urals: The Disintegration of Yugoslavia and the Soviet Union*, Oxford, Oxford University Press/Sipri, 1996, pp. 169-173). Ce n'est qu'à partir du moment où la Serbie de Milosevic refusa le modèle confédéral proposé par la Croatie et la Slovénie que le HDZ soutint l'indépendance. Par ailleurs, après la proclamation de l'indépendance de la Croatie le 25 juin 1991, le Parti communiste réformé (SKH-SDP) ne la remit pas en question et durant toute la période où il fut dans l'opposition, le SKH-SDP ne formula aucun projet de confédération ou de fédération balkanique.

l'organisation était non pas un simple parti politique, mais bien un mouvement national voué à la défense des grandes aspirations du peuple croate²⁸.

En raison de la légitimité charismatique et politique de Tadjman, les autres partis politiques formés en vue des élections de 1990, notamment les anciens communistes, se trouvèrent marginalisés. Possédant une majorité absolue au sein du Sabor, le HDZ put donc assurer sa mainmise sur toutes les institutions politiques de la république. Le HDZ et le président Tadjman se présentant comme les seuls capables de diriger la Croatie, une attaque contre "le chef de l'État" ou encore contre le Parti devenait automatiquement une offense contre l'État lui-même. La Croatie de Tadjman, même si elle était représentée comme démocratique par le Président et ses associés, gardait donc de nombreuses caractéristiques du régime précédent²⁹. Des institutions démocratiques avaient bien été créées en Croatie. Toutefois, en substance, la Croatie sous Tadjman demeurait un régime autoritaire dans lequel le Président contrôlait la majorité des leviers de pouvoir. De surcroît, les membres du HDZ, pour la plupart éduqués à l'époque communiste, ne savaient pas comment diriger un pays de manière démocratique. À l'exemple des communistes, le HDZ forma donc un nouveau système politique à parti unique. Comme l'explique l'historien Ivo Goldstein :

Le principe de la séparation des pouvoirs entre les branches législative, exécutive et judiciaire a été complètement négligé [en Croatie]. Les membres du HDZ ou leurs proches associés ont été placés dans toutes les positions de commandement ; en conséquence, l'indépendance institutionnelle nécessaire pour le fonctionnement de la démocratie n'a pas pu être établi. Le comportement autoritaire et la façon de gouverner de Franjo Tadjman ont grandement contribué à ce climat général.³⁰

L'armée croate n'allait pas échapper à cet état de fait. Dans le contexte de la guerre avec la Serbie qui se dessinait au printemps 1991, le HDZ organisa la défense de la république. Dès l'été 1990, des premières unités de volontaires, principalement composées de membres du HDZ, avaient été créées. Ce n'est cependant qu'en avril 1991, suivant une décision du président de la République, que seront formées les premières brigades et la Garde nationale croate (ZNG).

Ainsi, à l'exemple des unités de Partisans qui formèrent graduellement la JNA après 1945, ces premières unités de résistance en Croatie allaient devenir le cœur de la future armée croate, la HV.

²⁸ International Crisis Group, "Change in the offing: The shifting political scene in Croatia", 14 décembre 1998, pp. 3-4, sur <http://www.crisisweb.org/projects/bosnia/reports/cr01repa.htm>.

²⁹ Ozren Zunec, "Democracy in the 'fog of war': Civil-military relations in Croatia", in Constantine Danopoulos, Daniel Zirker (eds.), *Civil-Military Relations...*, op. cit., pp. 217-219.

³⁰ Ivo Goldstein, *Croatia: A History*, op. cit., p. 211.

Tout comme à l'époque de Tito et de la JNA, les forces armées croates, fondées à partir des effectifs du parti politique dominant, étaient fortement politisées. Comme la guerre contre la Serbie exigeait une mobilisation importante de la population croate³¹, bien peu de soldats étaient des professionnels. La majorité d'entre eux s'apparentaient plus à des "combattants patriotiques" qui s'étaient engagés avant tout pour défendre leur pays dans la situation particulière du moment. De nombreux soldats étaient donc membres du HDZ, cela en dépit de l'interdiction faite aux militaires d'adhérer à un parti politique en vertu de la loi sur la défense de 1991³². La HV, un peu de la même façon que les troupes de Partisans lors de la deuxième Guerre mondiale, servit donc de vecteur de mobilisation à la population croate. La politisation de la HV continua par la suite avec la présence d'officiers politiques à tous les échelons de commandement, comme cela existait au sein de la JNA³³.

Le corps d'officiers de l'armée croate était quant à lui composé, au moment de sa création (1990-1991), de quatre groupes sociologiquement distincts. Le premier groupe était formé d'hommes issus de la diaspora croate. À l'intérieur de celui-ci, une poignée d'hommes provenant de la Légion étrangère (France) possédaient des compétences militaires et l'expérience au combat (Milenko Filipovic, Bruno Zorica, Verner Ilic, Ilija Tot, Ante Roso, Ivan Kapular, Ante Gotovina). D'autres avaient servi dans les forces armées des pays occidentaux. Les officiers venant de la diaspora furent engagés d'abord pour l'entraînement des troupes puis, à partir de l'été 1991, dirigèrent les hommes lors des combats. Le général Ante Gotovina fut d'ailleurs blessé en combattant au front, en Slavonie orientale, à l'automne 1991. Dans la phase finale de la guerre serbo-croate (1995), ces officiers, ayant pour la plupart atteint le grade de général, participèrent à la planification et à l'exécution des opérations visant la libération complète des territoires occupés. Compte tenu de leur savoir-faire, les officiers de la diaspora apportèrent, selon nous, une contribution significative à la mise sur pied de l'armée croate.

³¹ On estime qu'en 1992, la HV avaient 200 000 soldats en armes répartis en 64 brigades. Voir Ozren Zunec, "Democracy in the 'Fog of War'...", *op. cit.*, p. 220.

³² La loi sur la défense fut adoptée le 26 juin 1991, le jour suivant la proclamation de l'indépendance de la Croatie. Elle constituait la base légale, avec l'article 7 de la Constitution du 22 décembre 1990, permettant la création de la HV. Bien que la loi de 1991 interdît l'adhésion des militaires à des partis politiques, les règlements des forces armées, publiés en 1992, permettaient cette pratique. En 1993, la loi sur la défense fut modifiée et autorisa les militaires à militer au sein de partis politiques.

³³ Ozren Zunec, "Democracy in the 'Fog of War'...", *op. cit.*, pp. 225-226.

Le deuxième groupe était composé d'anciens officiers de la JNA. Après avoir déserté, en 1991, de l'armée fédérale en pleine débandade après la défaite en Slovénie, les officiers croates ainsi que quelques officiers bosniaques et albanais décidèrent de rejoindre la HV. Tudjman eut l'intelligence de placer, au début de sa présidence, des collaborateurs non seulement fidèles mais aussi compétents aux postes importants de l'appareil militaire. Dans un premier temps, Tudjman nomma l'ancien général de la JNA, Martin Spegelj, à la tête du ministère de la Défense. Spegelj était membre du SKH-SDP, l'ancien Parti communiste croate réformé. Spegelj, toutefois, s'attira les foudres de l'état-major de la JNA au début de l'année 1991, au moment où la Croatie faisait toujours formellement partie de la Yougoslavie. Un enregistrement vidéo, produit par le service de renseignement militaire yougoslave, le montrait en train de négocier l'importation d'armes pour la Croatie. La JNA demanda l'arrestation de Spegelj, ce qui força le général à se retirer dans une semi clandestinité. Après l'attaque de la JNA contre la Slovénie, Spegelj était convaincu que la Croatie devait rapidement donner l'assaut contre les forces de la JNA déployées sur le territoire croate avant qu'elles ne deviennent le bras armé de Milosevic. Mais il se heurta à l'opposition du président Tudjman lui-même, qui trouvait son plan beaucoup trop risqué, et à celle de Gojko Susak, ministre de l'Emigration à l'époque et proche du Président. Spegelj dut démissionner de son poste à l'été 1991. Recherché par l'armée fédérale et lâché par Tudjman, il fut forcé à l'exil, d'abord en Slovénie et ensuite en Allemagne³⁴.

En 1990-1991, le noyau du ministère de la Défense et de l'état-major était donc composé de ces anciens généraux de l'armée fédérale, notamment Anton Tus, Janko Bobetko, Imra Agotic, Karl Gorinsek, Petar Stipetic et d'autres. Ces officiers remplirent un rôle primordial dans l'organisation des forces armées. Pourtant, après l'arrivée de Gojko Susak au poste de ministre de la Défense³⁵, ce groupe fut progressivement marginalisé au profit des officiers provenant de la diaspora. Ozren Zunec, un universitaire et un officier de la HV ayant participé à la guerre, nota que, parmi les généraux de l'armée croate, il n'y en avait aucun originaire de l'Istrie, alors qu'une dizaine venait de Siroki Brijeg (la ville natale de Gojko Susak) en Herzégovine occidentale³⁶. Ces clivages

³⁴ Martin Spegelj, *Sjecanje Vojnika* (Les mémoires du soldat), Zagreb, Znanje, 2001, p. 262.

³⁵ Arrivé au Canada à la fin des années 1960, Susak a milité dans de nombreuses organisations politiques et culturelles croates en Amérique. À la fin des années 1980, après sa rencontre au Canada avec Tudjman, il fit la promotion du HDZ parmi la diaspora croate tant canadienne qu'américaine et aida ainsi le parti de Tudjman à amasser des fonds importants en vue de la campagne électorale de 1990. Il fut nommé ministre de la Défense par le président Tudjman après la démission de Martin Spegelj.

³⁶ Ozren Zunec, Anton Tus (dir.), *Hrvatska vojska 2000* (L'armée croate en 2000), Zagreb, Parti socio-démocrate de Croatie (SDP), 1999, p. 322.

régionaux soulignés par Zunec, ainsi que celui entre les officiers de l'ancienne armée fédérale et les nouveaux venus de l'étranger, demeurèrent tout au long de la guerre et se poursuivent encore aujourd'hui. Ces divisions constituaient le handicap majeur de la HV, car elles nuisaient à sa cohésion. Les officiers de l'ancienne JNA désapprouvaient l'ascension fulgurante des officiers venant de la diaspora qui, souvent, aux dires de généraux comme Martin Spegelj, ne possédaient pas les compétences professionnelles nécessaires pour occuper des postes à la tête de l'armée et du ministère de la Défense. Dans ses mémoires, le général Spegelj souligne que seul le légionnaire Ilija Tot a apporté une contribution notable à la HV. Quant aux autres, ils étaient, selon Spegelj, des "profiteurs de guerre" et des aventuriers à la recherche de fortunes personnelles³⁷. Le fossé séparant les officiers de l'ancienne armée fédérale et ceux venus de l'étranger est bien illustré par les déclarations de Petar Stipetic, lui-même un ancien de la JNA et qui est aujourd'hui le chef d'état-major de la HV : "Certaines personnes du ministère de la Défense disent que nous [les anciens de la JNA] appartenons au "cercle de Staline", ils nous accusent d'avoir fait l'"école russe". Moi, personnellement, je n'ai jamais fait une école militaire en Russie [en Union soviétique]. L'ironie est que ceux qui nous accusent d'appartenir à "l'ancien régime" ont eux-mêmes fait les académies militaires en Russie [URSS]."³⁸ Même le général Janko Bobetko, bien qu'il fût proche de Gojko Susak et du président Tudjman³⁹, critiqua ce clivage au sein des forces armées croates. Dans un livre qu'il publia en 1996, le général Bobetko fait référence au cas du général Nojko Marinovic, son subordonné sur le front sud, qui fut envoyé à la retraite parce qu'il était un ancien de la JNA. Pourtant, selon les dires de Bobetko, Marinovic était un officier tout à fait remarquable⁴⁰. Cela témoigne du peu de considération pour les anciens officiers de la JNA au sein de la HV après l'arrivée de Susak à la tête du ministère de la Défense.

Les conflits politiques et personnels entre les deux groupes d'officiers au sein de la HV étaient dus à des engagements politiques opposés. Les officiers supérieurs de l'ancienne armée fédérale qui ont rejoint la HV n'ont pas adhéré en masse au HDZ, contrairement aux officiers de la diaspora et aux engagés volontaires. Ces officiers, dont le général Spegelj est le meilleur exemple, appartenaient en grande majorité en 1990-1991 au SKH-SDP, le Parti communiste réformé. Ils

³⁷ Martin Spegelj, *Sjecanje Vojnika*, op. cit., p. 344.

³⁸ Voir l'entrevue que Stipetic a donné à l'hebdomadaire *Nacional*, 282, 12 avril 2001, sur <http://www.nacional.hr/htm>

³⁹ Bobetko, un ancien général de la JNA, sortit de sa retraite au début des années 1990 lors de la guerre serbo-croate. Il fut actif de 1991 à 1995 au sein de la HV, notamment en tant que commandant du front sud et en tant que chef d'état-major (1994-1995). Il demeura fidèle à Tudjman et à Susak malgré sa mise à la retraite précipitée en 1995.

⁴⁰ Janko Bobetko, *Sve Moje Bitke* (Tous mes combats), Zagreb, Vlastita naklada, 1996, p. 525.

étaient ainsi “politiquement incorrects” pour Susak et son entourage solidement ancré à droite et en admiration devant le président Tudjman. Ceci dit, les anciens officiers de la JNA qui ont adhéré au HDZ ont en revanche été promus à des positions élevées au sein de l'armée croate, tels Janko Bobetko qui est devenu chef d'état-major et Davor Domazet-Lošo qui fut nommé amiral. Outre l'animosité idéologique soulignée plus haut, un autre facteur empêchait l'intégration significative des anciens officiers de la JNA au sein du haut-commandement de la HV : la peur. Les dirigeants du HDZ craignaient en effet que les anciens officiers supérieurs de la JNA, même s'ils étaient Croates, puissent être membres des services de renseignements de l'armée yougoslave (KOS). Tudjman et Susak soupçonnaient le KOS d'avoir infiltré le haut commandement de la HV, si bien qu'une véritable paranoïa s'installa dans leur entourage. Indéniablement, le KOS a porté préjudice à la défense de la Croatie en 1991-92. Toutefois, par la suite, ses actions furent grandement exagérées et la menace du KOS fut essentiellement utilisée pour discréditer d'anciens officiers de la JNA. En effet, pour des raisons de promotion personnelle, certains officiers de la HV issus de la diaspora accusèrent certains de leurs collègues provenant de la JNA d'être des membres présumés du KOS, cela afin de les écarter du haut commandement de la HV. Notons enfin que ces clivages idéologiques, régionaux⁴¹ et professionnels ont aussi existé au sein des Partisans de Tito. Après la capitulation de l'armée du Royaume de Yougoslavie, un certain nombre d'officiers avait adhéré, pour des raisons patriotiques (libérer le pays de l'occupation nazie), à la guérilla de Tito. Par la suite, ils furent écartés pour des motifs idéologiques par les commissaires politiques. En outre, un nombre considérable d'officiers supérieurs de la JNA étaient Monténégrins, témoignant d'une disproportion régionale au sein de l'armée fédérale.

L'éloignement des officiers supérieurs de l'ancienne armée fédérale du centre de décision fut un choix politique du président Tudjman. Ce dernier préféra les hommes de Susak (les officiers provenant de la diaspora) qui, par leurs relations en Occident, pouvaient procurer plus facilement à la Croatie les armes nécessaires pour assurer la défense du pays. À ce moment, la Croatie, tout comme le reste de la Yougoslavie, se trouvait sous le coup de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU (résolution 713 du Conseil de sécurité du 25 septembre 1991).

Le troisième groupe d'officiers était composé de jeunes volontaires ayant servi dans la défense territoriale (TO) de la Croatie. La défense territoriale était une composante des forces armées de la Yougoslavie, organisée parallèlement à la JNA. Chaque république possédait une défense

⁴¹ L'entourage du ministre de la Défense Gojko Susak, notamment les généraux de l'Herzégovine occidentale qu'il a protégés et promus au sein de la HV, était nommé le “lobby herzégovien”.

territoriale. En Croatie, 84 % des soldats actifs dans la défense territoriale étaient des Croates, de même que 88 % des officiers. Au cours de l'été 1990, la JNA avait désarmé les défenses territoriales de la Slovénie et de la Croatie, craignant qu'elles ne servent à la formation des nouvelles armées des républiques indépendantistes. La promotion des officiers émanant de la défense territoriale, ou encore de ceux qui possédaient des grades intermédiaires dans l'ancienne JNA, fut souvent fulgurante et reposait avant tout sur le courage personnel démontré au sein des unités de combat⁴². Un certain nombre de ces officiers (Mirko Norac⁴³, Ivan Krsticevic) furent recrutés en tant que lieutenants ou sous-lieutenants. Ils reçurent par la suite le grade de général peu après l'âge de trente ans.

Enfin, le quatrième groupe d'officiers était composé par des militants et des activistes du HDZ. Durant la guerre, ils ont été à la fois commandants militaires et élus locaux, comme par exemple Branimir Glavas en Slavonie orientale. Il s'agissait de vrais volontaires, ayant une formation militaire minimale. Durant la guerre, ces officiers et sous-officiers partagèrent leur temps entre le front et l'école militaire, où ils tentaient d'améliorer leurs connaissances théoriques, surtout dans le domaine des tactiques militaires.

Cette description du corps d'officiers de la HV rejoint les données fournies par le président Tudjman à ce sujet. D'après ces données, en 1996, 28 % des officiers de la HV provenaient de l'ancienne armée fédérale (JNA), tandis que les 72 % restant étaient des hommes formés à la carrière militaire durant la guerre serbo-croate. Selon ces mêmes statistiques, un tiers des officiers supérieurs venait de la diaspora⁴⁴. Dans un rapport envoyé au président Tudjman le 25 avril 1995, le général Janko Bobetko écrivait quant à lui, quelques mois avant le début de l'opération Tempête (août 1995), que 82% des commandants de l'armée croate, la plupart étant des volontaires, avaient été formés durant la guerre patriotique à l'école militaire "Petar Zrinski"⁴⁵.

La formation de la HV rappelle donc, à maints égards, celle de la JNA. Tudjman, tout comme Tito, put bénéficier d'une triple légitimité pour exercer son contrôle sur les forces armées. De plus,

⁴² Les officiers serbes de la défense territoriale de Croatie se sont, quant à eux, rangés du côté de la JNA et ont désobéi au président Tudjman, qui était le commandant en chef de la TO.

⁴³ Mirko Norac a été accusé de crimes de guerre en 2001 par un tribunal croate, sous la pression du Tribunal Pénal International (TPIY) de La Haye.

⁴⁴ Statistiques citées par Martin Spegelj, *Sjecanje Vojnika*, op. cit., p. 201.

⁴⁵ Janko Bobetko, *Sve moje bitke*, op. cit., p. 388.

comme celles-ci ont été formées durant des périodes de guerre, les troupes ont rempli un rôle mobilisateur au sein de la population. De par ces circonstances, le président Tudjman a été en mesure de faire valoir son autorité sur les forces armées durant toutes les années où il fut au pouvoir, et ce, même après la fin de la guerre⁴⁶. La HV est demeurée une armée politique au service de son fondateur.

LE CONTRÔLE DU PRÉSIDENT TUDJMAN SUR LA HV, 1991-1999

Entre 1991 et 1999, le président Tudjman a donc dirigé, sans grande opposition, les destinées de la Croatie. De par le contrôle constant qu'il exerçait sur les médias, le HDZ censurait les critiques à l'endroit du Président et de son monopole politique⁴⁷. La population croate recevait ainsi constamment le message que le HDZ était la seule force politique légitime en Croatie. Les soldats de la HV n'échappaient pas à cette propagande. Dans une très large proportion, les militaires croates soutenaient le président Tudjman et le HDZ. Comme l'écrit Kristan J. Wheaton : "En 1995, les militaires croates soutenaient clairement et en grande majorité l'ancien président croate Franjo Tudjman. [...] À ce moment, il était pratiquement impensable que le HDZ ne puisse pas compter sur l'appui des militaires croates si une crise se présentait."⁴⁸

⁴⁶ Lors de la campagne électorale de 1997, Vlado Gotovac, un politicien du Parti libéral (LS) qui se présentait contre Franjo Tudjman lors des présidentielles, fut attaqué lors d'un rassemblement électoral par un officier portant l'uniforme de la HV. Le candidat Gotovac était un intellectuel et un patriote croate ayant passé plusieurs années de sa vie dans les geôles communistes au lendemain de la répression du "printemps croate" en 1971. Cette agression montre que certains officiers de la HV, le noyau dur des idéologues, étaient prêts à utiliser la force pour soutenir politiquement le président Tudjman et même à en découdre avec les opposants de Tudjman et du HDZ dans une guerre civile à l'intérieur de la nation croate. Voir Chris Hedges, "Stoically, a rival tilts at Croatia's leader", *New York Times*, 7 juin 1997, p. 6.

⁴⁷ Sur l'absence de liberté de presse en Croatie durant la présidence de Tudjman, voir Mark Thompson, *Slovenia, Croatia, Bosnia and Herzegovina, Macedonia, and Kosovo: International Assistance to Media*, Vienne, OSCE representative on Freedom of the Media, 2000, pp. 13-31. Ce rapport de l'OSCE est disponible à l'adresse suivante : http://www.osce.org/fom/documents/reports/country/rep_balkan.pdf

⁴⁸ Kristan J. Wheaton, "Cultivating Croatia's military", *NATO Review*, 48 (2-3), été-automne 2000, p. 10.

Les indices qui nous permettent d'affirmer le contrôle personnel du président Tudjman sur la HV et le caractère autoritaire du régime civilo-militaire croate sont nombreux. Ceux-ci témoignent également de la politisation des forces armées.

Premier point à noter, le manque de transparence des politiques de sécurité et des budgets militaires à l'époque de Tudjman. Comme l'ont indiqué Dragan Lozancic et Kresimir Cosic, tous deux hauts fonctionnaires au ministère de la Défense et membres du HDZ, le Président, selon l'article 47 de la loi sur la défense, était non seulement le commandant en chef des forces armées, mais aussi le seul responsable de l'établissement des plans de développement des forces armées, des structures organisationnelles et de commandement au sein de ces dernières, de même que des plans d'acquisition de matériel et de personnel. Le Président était aussi le seul à pouvoir renvoyer ou promouvoir des officiers. Pourtant, en dépit de l'étendue de son mandat, le Président, selon la constitution, n'était tenu de s'adresser au parlement qu'une fois par an au sujet de l'état de la nation, lors d'un discours au cours duquel il faisait habituellement référence à la situation des forces armées⁴⁹. Le parlement, de son côté, ne possédait pas de véritable comité chargé d'analyser les activités de la HV. Seul un comité sur la sécurité nationale existait (le "Comité pour la politique intérieure et la sécurité nationale") et son rôle demeurait marginal⁵⁰.

De toute façon, même si le Sabor souhaitait exercer une surveillance sur les forces armées, il possédait bien peu de moyens pour ce faire sous la présidence de Franjo Tudjman. En effet, les informations qui circulaient à propos de la HV et des politiques de défense étaient rares. Il n'existait pas de documents publics exposant les politiques de défense de la Croatie, les budgets militaires étaient pour l'essentiel tenus secrets et aucun institut de recherche indépendant ne se consacrait à l'examen des activités des forces armées⁵¹. Dans cette atmosphère de secret, il était aisé pour le Président d'exercer toute son autorité sur la HV, d'autant plus que la loi sur la défense lui accordait déjà beaucoup de latitude sur ce plan. Ce manque de transparence, comme le fait remarquer

⁴⁹ Dragan Lozancic, Kresimir Cosic, "Civil and military relations in a democratic society: Challenges for the republic of Croatia", in Marin Sopta (ed.), *European Security into the 21st Century: Challenges of South East Europe*, Zagreb, Croatian Center of Strategic Studies, 1999, p. 222.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Ozren Zunec, "Democracy in the 'Fog of War'...", *op. cit.*, pp. 220, 222, 224. Le *Croatian Center of Strategic Studies*, dirigé par Marin Sopta, est, comme le rapporte Christian Buric, très proche du HDZ. Sopta est un membre influent du HDZ, tout comme l'ancien ministre de la Défense Gojko Susak, avec qui il avait d'ailleurs des liens familiaux. Voir Christian Buric, "Western-type think-tanks for Croatia", *RFE/RL Balkan Report*, 4 (37), 19 mai 2000, disponible sur <http://www.refrl.org/balkan-report/2000/05/37-190500.html>

Albert Legault, est un signe qui permet de juger de l'absence d'un régime civilo-militaire démocratique libéral⁵².

Le deuxième élément à prendre en compte était la présence de cadres supérieurs du HDZ à des postes de commandement au sein de la HV. Ainsi, selon Zunec, à un certain moment, le chef d'état-major, le commandant du district militaire d'Osijek, le chef du directeur politique du ministère de la Défense et le rédacteur en chef du journal *Hrvatski vojniki*, la seule publication du pays consacrée aux activités militaires, étaient tous membres du HDZ⁵³. De même, les soldats, à tous les échelons de commandement, étaient encouragés à devenir membres du Parti et de nombreux cas d'officiers renvoyés pour des raisons politiques ont été répertoriés⁵⁴.

Après la démission du général Spegelj de son poste de ministre de la Défense, son successeur, Gojko Susak, joua un rôle essentiel dans la création des forces armées croates. Nommé ministre de la Défense en 1991 par le président Tudjman, Susak a été décrit par les observateurs occidentaux et locaux comme "l'une des plus importante figure politique de Croatie"⁵⁵ et comme "la deuxième personne la plus puissante dans le pays après le président Tudjman"⁵⁶. Le Président croate n'hésita d'ailleurs jamais à identifier Susak comme étant son "meilleur ministre"⁵⁷.

Susak partageait entièrement les convictions politiques du président Tudjman mais il n'avait cependant aucune connaissance militaire qui le prédisposait à assumer les fonctions de ministre de la Défense d'un pays en guerre. Susak a plutôt obtenu cette nomination principalement à la faveur des liens privilégiés qu'il entretenait avec le président Tudjman, qui pouvait à travers lui diriger la HV comme il l'entendait. Susak possédait néanmoins des talents d'organisateur. En dépit de son inexpérience dans le domaine militaire, il fut chargé de trouver des armes pour la HV. Selon Warren Zimmermann, l'ancien ambassadeur des États-Unis en Yougoslavie, "Susak était le

⁵² Albert Legault, "Démocraties et transfert de normes...", *op. cit.*, notamment le tableau p. 188.

⁵³ Ozren Zunec, "Democracy in the 'Fog of War'...", *op. cit.*, p. 225.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 224-225.

⁵⁵ John Kifner, "From pizza man in Canada to Croatian kingmaker", *New York Times*, 16 janvier 1994, p. 14.

⁵⁶ Patrick Graham, "Canadian warlord", *Saturday Night*, 112 (10), décembre 1997-janvier 1998, p. 58.

⁵⁷ Predrag Matvejevitch, *Ex-Yougoslavie...*, *op. cit.*, p. 15.

principal responsable de l'armement des militaires croates, trouvant des armes à l'étranger et les faisant entrer illégalement en Croatie. Il était extrêmement bon dans ce domaine.”⁵⁸

Susak était aussi à l'origine de la création de chaînes parallèles de commandement au sein de la HV. L'existence de cette structure a été confirmée par le général Petar Stipetic, le nouveau chef d'état-major de la HV et un proche de l'actuel président Stjepan Mesic. Selon le général Stipetic, c'est en utilisant ces chaînes parallèles de commandement que la Croatie put envoyer des troupes en Bosnie-Herzégovine. Il n'existe en effet aucun ordre écrit du président Tudjman ou du Sabor (le parlement étant le seul à pouvoir autoriser l'envoi de troupes en sol étranger) concernant l'envoi de la HV en Bosnie-Herzégovine. Comme l'a écrit le général Bobetko dans son livre, les forces armées croates ont pourtant participé activement aux conflits en Bosnie-Herzégovine. Le général Spegelj a accusé dans ses mémoires l'ancien ministre de la Défense Gojko Susak d'être responsable de la création d'unités militaires qui étaient directement sous son contrôle. Il existait seize formations de ce genre selon Spegelj, et elles œuvraient toutes hors de la pyramide de commandement de la HV. Il s'agissait d' "unités spéciales" de la HV (Specijalne jedinice HV) et leur commandant était Ante Roso, un ancien de la légion étrangère. Il semble que ces unités aient commis des atrocités contre des civils serbes dans les territoires occupés⁵⁹. D'emblée, l'existence de ces chaînes parallèles de commandement éloigna la Croatie du modèle libéral de relations civilo-militaires.

Tudjman plaça aussi des collaborateurs fidèles à la tête des services secrets. Au départ, c'est un de ses proches associés, Josip Manolic (durant le régime communiste, Manolic avait travaillé pour les services secrets yougoslaves), qui fut chargé de développer ces services. Manolic, qui avait participé à la fondation du HDZ avec Tudjman, avait été nommé en 1991 à la tête du "Bureau pour la défense de l'ordre constitutionnel", qui coordonnait les activités des diverses organisations de renseignement. Manolic garda son poste jusqu'au moment où, en 1993, des différends avec Tudjman le forcèrent à se retirer. Après cette date, les services secrets reliés au ministère de la Défense furent essentiellement sous le contrôle de Gojko Susak, mais l'essentiel des organisations de renseignement se retrouvèrent sous la tutelle du fils du président, Miroslav Tudjman. Comme le laisse entendre Lenard J. Cohen, cela est un autre indice du déficit démocratique qui prévalait en Croatie à ce moment. "Cette nomination", écrit-il, "suggère que le Président était moins préoccupé par l'apparence d'un pouvoir démocratique et libéral que par la loyauté absolue des hommes qu'il

⁵⁸ Propos de Zimmermann cités dans Patrick Graham, "Canadian warlord", *op. cit.*, p. 66.

⁵⁹ Martin Spegelj, *Sjecanje Vojnika*, *op. cit.*, pp. 342-343.

avait nommés et par le maintien de son contrôle personnel sur tous les leviers du pouvoir.”⁶⁰ La presse indépendante croate était tenue sous haute surveillance par les services secrets, car elle s'opposait non seulement aux activités de ces services dirigées contre de soi-disant ennemis de l'État, mais aussi à la prolifération de ces organisations. Néanmoins, Miroslav Tudjman persiste et signe et, dans un texte récent, décrit ces accusations comme de simples “incompréhensions” ; il réitère sa conviction que les diverses agences de renseignement jouèrent un rôle essentiel dans la guerre contre la Serbie et exercèrent leurs fonctions en vertu des lois de la Croatie⁶¹. Pourtant, d'anciens hauts fonctionnaires du HDZ ayant rompu avec le président Tudjman remettent en question cette version embellie des activités des services secrets. Hrvoje Sarinic, ancien Secrétaire général de la présidence croate faisant partie de la faction modérée du HDZ, et Franjo Greguric, ancien conseiller du président Tudjman au sujet de la Bosnie, accusèrent publiquement en septembre 1998 le service de contre-espionnage de l'armée croate, le SIS, de planifier des tentatives d'assassinat contre eux. Ces accusations indiquent que le SIS n'était rien d'autre qu'un instrument politique au service de la faction radicale du HDZ⁶².

Même si les critères politiques et l'arbitraire étaient omniprésents dans la direction des forces armées croates, il est important de souligner que Tudjman désirait développer l'armée croate selon un modèle organisationnel occidental, mais pas forcément libéral, un peu à l'exemple du modèle de l'armée turque. Compte tenu de la volonté de Tudjman d'organiser la HV selon le modèle occidental, la Croatie, par la voix du ministre de la Défense Susak, sollicita, au mois de mars 1994, l'aide des États-Unis pour réorganiser la HV. À ce moment, le tiers du pays était toujours occupé par les forces serbes et les dirigeants croates étaient déterminés à récupérer ces territoires. L'objectif de la Croatie, avait écrit Susak dans sa demande, était d'assurer la transformation de l'appareil militaire croate “selon le modèle des États-Unis”⁶³. Lié par l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, les États-Unis ne pouvaient pas aider directement l'armée croate. Le Pentagone dirigea donc Susak sur la firme privée Military Professional Resources Inc. (MPRI), une compagnie

⁶⁰ Lenard J. Cohen, “Embattled democracy: Postcommunist Croatia in transition”, in Karen Dawisha, Bruce Parrot (eds.), *Politics, Power, and the Struggle for Democracy in South East Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 87.

⁶¹ Voir Miroslav Tudjman, “The first five years of the Croatian intelligence service: 1993-1998”, in *National Security and the Future*, Zagreb, 2 (1), été 2000, p. 59. Le texte de Tudjman est en fait une longue justification des activités des services qu'il a dirigés jusqu'en 2000. Ce texte témoigne également de la complexité de l'appareil de services secrets en Croatie.

⁶² International Crisis Group, “Change in the offin...”, *op. cit.*, pp. 10-11.

⁶³ Roger Cohen, “U.S. cooling ties to Croatia after winking at its buildup”, *New York Times*, 28 octobre 1995, pp. 1, 5.

basée en Virginie employant des officiers à la retraite de l'armée américaine. À partir de ce moment, la modernisation de la HV se fit avec l'assistance de la MPRI ainsi que grâce au développement de relations bilatérales avec l'armée américaine. L'aide fournie par la MPRI fut primordiale pour la Croatie. Même si, en théorie, la firme ne pouvait pas élaborer des plans militaires ni développer des stratégies offensives pour la HV – pour ne pas violer l'embargo – il est désormais reconnu que l'expertise fournie par la MPRI fut essentielle dans les succès de la HV lors des opérations “Éclair” et “Tempête” qui, à l'été 1995, permirent à la Croatie de rétablir sa souveraineté sur 95 % de son territoire⁶⁴. L'ancien chef du service de contre-espionnage de la HV (SIS), Markica Rebic, a d'ailleurs confirmé récemment que “la CIA et le Pentagone ont étroitement surveillé le déroulement des opérations [“Éclair” et “Tempête”] et qu'ils étaient au courant de tous les travaux préparatoires.”⁶⁵

Les relations de coopération entre l'armée croate et la MPRI n'étaient pas tributaires des divisions idéologiques au sein de la HV et du ministère de la Défense. La Croatie et la MPRI avaient par exemple signé un contrat en 1994 afin de moderniser la formation et l'encadrement des officiers de la HV. Quarante-quatre officiers croates participèrent au premier cours organisé par les instructeurs de la firme américaine. Pourtant, selon les propos du journaliste Robert Bajrusi, parmi les officiers choisis, aucun n'appartenait à l'ancienne armée fédérale (JNA)⁶⁶. Le personnel de la MPRI n'intervenait en aucun cas dans les divisions politiques et idéologiques des officiers de la HV. Ils assuraient un encadrement aux officiers choisis par le ministère de la Défense et l'état-major. L'aide fournie par la MPRI afin d'établir un régime civilo-militaire démocratique en Croatie

⁶⁴ Par ses relations avec la MPRI et le Pentagone, la Croatie s'est alors engagée dans ce que Piotr Dutkiewicz et Sergei Plekhanov appellent la “politique du mimétisme”. En effet, la Croatie a “mimé” les structures organisationnelles de l'armée américaine. Cependant, de nombreuses caractéristiques de l'ancien régime communiste persistaient au sein de la HV, comme nous avons tenté de le montrer dans la première partie de ce texte. Le concept de “mimétisme” développé par Dutkiewicz et Plekhanov, qui soutiennent que les pays ex-communistes ont imité les institutions occidentales pour faciliter leur transition et la légitimer aux yeux des pays occidentaux et des organisations internationales, prend d'ailleurs en compte que, dans plusieurs sociétés post-communistes, “les régimes émergeant de relations civilo-militaires sont libéraux-démocratiques du point de vue de la forme, mais conservent certaines [...] caractéristiques [de l'ancien régime].” Compte tenu des circonstances particulières, et malgré ses relations avec la MPRI et l'armée américaine, la Croatie est sans doute allée moins loin dans le mimétisme que d'autres pays ex-communistes, par exemple les pays du groupe de Visegrad qui ont adhéré à l'OTAN en 1999. Piotr Dutkiewicz, Sergei Plekhanov, “La politique du ‘mimétisme’: les relations civilo-militaires en Europe de l'Est”, *Études Internationales*, 32 (2), juin 2001, pp. 275-303. La citation se trouve à la page 277.

⁶⁵ *Narodni List*, Zadar, 2 août 2001.

⁶⁶ Robert Bajrusi, *Nacional*, 9 août 2001, sur <http://www.nacional.hr>.

s'est faite en harmonie avec les officiers supérieurs de la HV comme en témoigne la correspondance entre le général américain à la retraite Carl E. Vuono et le général Bobetko⁶⁷.

A la faveur des relations bilatérales entre les États-Unis et la Croatie, le ministre de la Défense de Croatie, Gojko Susak, et le secrétaire à la Défense des États-Unis, William Perry, développèrent de solides liens d'amitié. Lorsqu'on diagnostiqua un cancer du poumon au ministre Susak, Perry s'arrangea pour qu'il reçoive des traitements à l'Hôpital militaire Walter Reed aux États-Unis⁶⁸. Quand Susak mourut en 1998, Perry fut désigné pour représenter le gouvernement américain aux funérailles. Il prononça alors une oraison funèbre faisant l'éloge de Susak. Cela contribua à l'établissement de bonnes relations entre la Croatie et les États-Unis.

En outre, entre les années 1995 et 2000, l'aide militaire américaine envers la Croatie, à travers le programme *International Military Education and Training* (IMET), passa de 65 000 \$ à 500 000 \$ et un nombre croissant d'officiers croates, durant cette période, bénéficièrent d'une formation offerte par les États-Unis⁶⁹. La Croatie s'associa également au State Partnership Program (SPP), qui permet à des pays d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique latine, en étant jumelés avec des États américains, de développer un appareil militaire basé sur le modèle des gardes nationales que l'on retrouve aux États-Unis. Dans le cadre de ce programme, la Croatie fut jumelée avec l'État du Minnesota, qui possède une importante communauté croate⁷⁰. Cette formation offerte aux soldats de la HV correspondait à des objectifs précis poursuivis par le président Tudjman. La Croatie se sentait de plus en plus obligée de développer certains liens avec l'Ouest pour briser son isolement diplomatique, et la coopération militaire, dans des programmes comme le SPP ou l'IMET, semblait être un bon moyen d'atteindre cet objectif.

⁶⁷ Le général à la retraite de l'armée américaine Carl E. Vuono, l'un des principaux dirigeants de la MPRI, félicita le général Bobetko pour son "grand courage et son leadership" dans la réorganisation de la HV en une armée adhérant aux "idéaux démocratiques". Voir la reproduction de la lettre que Vuono envoya au général Bobetko pour le remercier de son soutien dans Janko Bobetko, *Sve moje bitke*, op. cit., pp. 744-745.

⁶⁸ David Binder, "Gojko Susak, Defense minister of Croatia, is dead at 53", *New York Times*, 5 mai 1998.

⁶⁹ Kristan J. Wheaton, "Cultivating Croatia's military", op. cit., p. 11. Une cinquantaine d'officiers croates avaient déjà participé, en 1999, au programme IMET, dont les coûts furent partagés à 50 % entre la Croatie et l'État hôte, les États-Unis. Voir Anton Grizold, Sinisa Tatalovic, Vlatko Cvrtila, *Suvremeni sistemi nacionalne sigurnosti* (Les systèmes contemporains de la sécurité nationale), Zagreb, Université de Zagreb, Faculté des Sciences politiques, 1999, p. 352.

⁷⁰ Voir John R. Groves Jr., "PfP and the state partnership program: Fostering engagement and progress", *Parameters*, 29 (1), printemps 1999, pp. 45-48.

Néanmoins, les programmes mis sur pied par les États-Unis visaient un autre but : la dépolitisation des forces armées⁷¹. La formation offerte aux officiers et aux soldats croates jouait donc contre la volonté du HDZ et du président Tudjman de maintenir un contrôle absolu sur l'appareil militaire⁷². Cette volonté du président Tudjman de maintenir un contrôle serré sur le ministère de la Défense fut révélé au grand jour après la mort de Gojko Susak en mai 1998. Andrija Hebrang, jusqu'alors ministre de la Santé, fut effectivement nommé au poste de ministre de la Défense pour remplacer Susak. Tout comme son prédécesseur, Hebrang était un membre de l'aile dure du HDZ et il était aussi dévoué au président Tudjman. Toutefois, Hebrang se donna comme mission de réformer le ministère de la Défense ; il désirait le rationaliser et y introduire des méthodes de travail et de financement transparentes, mieux adaptées à la nouvelle situation de la Croatie qui tentait alors un rapprochement avec l'Ouest après avoir rétabli sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Hebrang se trouva rapidement confronté à une vive opposition provenant à la fois du ministère de la Défense et de l'aile radicale du HDZ. Le ministère de la Défense avait dû, en effet, utiliser des moyens détournés pour acheter de l'équipement militaire en raison de l'embargo et le président Tudjman avait pleinement approuvé ces opérations. Il ne souhaitait pas que des informations compromettantes tombent entre les mains de Hebrang, car ce dernier ne semblait pas vouloir poursuivre cette politique de secret au sein du ministère. Hebrang fut donc forcé de démissionner dès octobre 1998. Le contrôle personnel de Tudjman sur le ministère de la Défense demeurait donc puissant, même après la mort de Susak, et bon nombre de fonctionnaires du ministère de la Défense et d'officiers de l'état-major semblaient encourager cette façon de faire.

Pourtant, entre les années 1995 et 2000, un certain nombre d'officiers croates se détachèrent progressivement du contrôle politique exercé par le HDZ. La formation des officiers dans les académies militaires aux États-Unis et dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie et la France, facilita le processus de professionnalisation des forces armées. D'autre part, le discrédit politique du HDZ, surtout après 1998, persuada certains officiers de carrière de prendre leurs distances à l'égard du parti au pouvoir. La mort du président Tudjman au mois de décembre 1999 intensifia ce processus d'autonomie de la HV au sein de l'État. Cette transition graduelle amena la HV à ne pas intervenir lors des élections de janvier 2000. Etant

⁷¹ Sur les objectifs du programme IMET et ses conséquences sur le transfert des normes libérales-démocratiques, voir Joel J. Sokolsky, "Les enseignements de la vieille (et de la nouvelle) école : la formation et la coopération militaire internationale des États-Unis et la diffusion des normes de relations civilo-militaires", *Études Internationales*, 32 (2), juin 2001, pp. 253-273.

⁷² Kristan J. Wheaton, "Cultivating Croatia's Military", *op. cit.*, p 12.

donné que les officiers de la HV avaient soutenu en grand nombre le HDZ et le président Tudjman, leur "inaction" fut considéré comme un signe de responsabilité politique. La décision de ne pas intervenir dans le processus démocratique de l'alternance du pouvoir fut un test de maturité politique réussi par l'armée croate. De fait, en 2000, l'armée croate ne fit aucun geste pour empêcher la défaite du HDZ. Comme l'écrit Kristan J. Wheaton, il s'agissait là d'un changement considérable dans les relations civilo-militaires en Croatie :

Quand les électeurs croates ont rejeté le parti politique qui a mené la Croatie à l'indépendance et qui a exercé le pouvoir durant la dernière décennie, l'armée croate a fait quelque chose de remarquable. Rien. En dépit des appels de quelques extrémistes de droite en faveur d'un coup militaire, les forces armées croates ont refusé de s'immiscer dans l'arène politique, contribuant ainsi à une calme transition du pouvoir.⁷³

Les programmes internationaux auxquels la Croatie participait et l'interaction avec les anciens officiers américains de la MPRI avaient donc donné certains résultats et, après les élections du début de l'année 2000, les perspectives de dépolitisation de l'armée croate étaient encourageantes, tout comme la possibilité de voir s'établir en Croatie un régime civilo-militaire démocratique. Pourtant, la réalité fut plus complexe et le nouveau gouvernement fut rapidement confronté à certains cercles militaires qui refusaient le changement de majorité.

LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES APRES LA DEFAITE DU HDZ , 2000-2001

Le président Tudjman, qui dirigeait les destinées de la Croatie depuis les premières élections en 1990, mourut en 1999 des suites d'une longue maladie. Son décès provoqua l'organisation d'élections anticipées. L'orientation politique du HDZ s'était radicalisée depuis 1998, au point d'apparaître au yeux de plusieurs analystes comme un parti d'extrême droite, nationaliste et xénophobe⁷⁴. Par ailleurs, les nombreux scandales qui avaient secoué le HDZ au cours des dernières années, de même que la piètre performance économique du gouvernement et l'isolement dans lequel il avait placé la Croatie sur le plan international, laissaient peu de chance

⁷³ *Ibid.*, p. 10.

⁷⁴ International Crisis Group, "Change in the offing...", *op. cit.*, p. 13.

au HDZ de remporter les élections prévues pour le début de l'année 2000. Comme les sondages l'avaient prédit, la coalition de six partis d'opposition emporta haut la main les élections législatives de janvier 2000, raflant 95 sièges sur 151 au Sabor⁷⁵. Lors des élections présidentielles, tenues en février 2000, Stjepan Mesic, le candidat de l'opposition, fut élu au second tour avec 56.2 % des voix⁷⁶. La défaite politique du HDZ était complète.

L'arrivée de l'opposition au pouvoir au début de l'année 2000 permettait d'espérer la fin de la politisation de la HV et l'établissement du contrôle démocratique des forces armées. Il s'agissait là de l'objectif avoué du président Mesic. Le nouveau ministre de la Défense, Jozo Rados, membre du Parti socio-libéral (HSLs) associé à la coalition au pouvoir, s'était également dit favorable à l'établissement de normes démocratiques dans les relations civilo-militaires en Croatie, notamment lors d'une conférence tenue à Dubrovnik en juin 2001. Toutefois, le ministre Rados ne remettait pas totalement en question la politique poursuivie par le HDZ dans ce domaine. Selon lui, la "guerre patriotique" avait exigé la mise sur pied rapide d'une armée puissante en Croatie, et le contrôle démocratique apparaissait dès lors comme une préoccupation secondaire :

Au-delà des défis auxquels ont fait face tous les États en transition, la république de Croatie a en plus été entraînée dans une guerre et elle a dû se battre pour sa propre indépendance et pour son intégrité territoriale au début du processus de démocratisation et de réformes. Dans ces conditions, il est naturel que nous n'ayons pas pu accorder toute l'attention requise aux relations civilo-militaires ou au contrôle démocratique des forces armées, encore moins à la transparence générale de ces opérations. Cependant, même si la guerre patriotique peut être considérée comme une raison acceptable pour les manques en matière de relations civilo-militaires durant la période qui a mené à la libération de la majeure partie du territoire occupé en 1995, il n'en va pas de même pour la période s'étendant de ce moment à l'année 2000.⁷⁷

En conséquence, le ministre de la Défense Rados affirmait que le nouveau gouvernement avait fait des efforts pour consolider le contrôle démocratique de la HV, entre autres en renforçant le processus de vérification du Sabor sur les forces armées, en réévaluant les lois sur la défense de la république, de même qu'en tentant d'améliorer les relations entre le ministère de la Défense et les médias⁷⁸.

⁷⁵ "All Change in Croatia", *The Economist*, 8 janvier 2000, p. 46.

⁷⁶ Steven Erlanger, "Croatia elects a moderate to follow the Tadjman era", *New York Times*, 8 février 2000.

⁷⁷ "Civil-military relations – Improving accountability and transparency", Discours du ministre de la Défense de la République de Croatie Jozo Rados, lors de la conférence Wilton Park, Dubrovnik, 1^{er} juin 2001.

⁷⁸ *Ibid.*

Malgré les intentions louables du ministre Rados, on peut néanmoins douter des accomplissements du nouveau gouvernement au sujet du contrôle démocratique des forces armées. Les obstacles qui freinent l'établissement d'un régime civilo-militaire démocratique en Croatie sont tout d'abord d'ordre politique. Le nouveau gouvernement croate est effectivement une coalition de six partis politiques (cinq depuis le mois d'avril 2001). Chacun de ces partis s'est vu attribué quelques ministères, et le ministère de la Défense incombe maintenant au Parti socio-libéral (HSLs). Le problème auquel nous assistons aujourd'hui découle des tensions qui existent entre les divers partis qui composent la coalition au pouvoir. En effet, Drazen Budisa, le président du HSLs, se présenta comme candidat à la présidence de la Croatie lors des élections de février 2000. Il fut défait par Stjepan Mesic. Après son échec, le HSLs a poursuivi son combat d'arrière-garde contre le président Mesic et le ministre de la Défense Jozo Rados, observant les conseils de Budisa, est devenu un opposant politique non déclaré du nouveau Président. La direction du ministère de la Défense s'est donc transformée en un enjeu majeur et les membres du Parti socio-libéral ont envahi les postes clés du ministère (quatre des cinq vice-ministres de la Défense proviennent du HSLs), remplaçant les membres du HDZ qui occupaient ces positions. Ces postes auraient pourtant dû être attribués à des hauts fonctionnaires choisis pour leurs compétences afin d'éviter une nouvelle politisation du ministère. Malheureusement, la situation fut tout autre. Après le changement de majorité en janvier-février 2000, les institutions de l'État n'ont pas été véritablement renforcées, et cela est particulièrement vrai dans le cas du ministère de la Défense. Son contrôle est tout simplement passé d'un parti politique (HDZ) à un autre (HSLs). Par ailleurs, le comité chargé d'examiner les activités des forces armées au sein du Sabor, le Comité pour la politique intérieure et la sécurité nationale, est aussi contrôlé par le HSLs, sa présidente, Djurdja Adlesic, ayant été élue au parlement sur la liste du Parti socio-libéral. Le contrôle parlementaire de la HV reste ainsi minimal.

Pour toutes ces raisons, la HV est demeurée, même après la défaite du HDZ, une armée hautement politisée. Malgré les promesses du ministre Rados d'améliorer le contrôle démocratique des forces armées et la transparence des activités du ministère de la Défense, les résultats concrets en ce sens se font toujours attendre. Le général à la retraite Karl Gorinsek, membre du Parti libéral (LS), a d'ailleurs déclaré que le ministre Rados n'avait rien fait pour améliorer la situation héritée du HDZ au sein du ministère de la Défense⁷⁹.

⁷⁹ "HV je i dalje stranacka vojska" (La HV est toujours une armée politisée), Entretien avec Karl Gorinsek, *Feral Tribune*, Split, 788, 21 octobre 2000, sur <http://www.feral-tribune.com>.

Il semble, par exemple, que le ministre Rados n'hésita pas à utiliser les chaînes parallèles de commandement qui existaient durant la période Tadjman dans l'armée croate et au sein des services secrets pour assurer la domination du HSLŠ sur le ministère de la Défense. Le général Stipetic a en effet déclaré à la presse qu'il croyait être sous la surveillance des services secrets militaires (SIS), qui sont sous le contrôle du ministère de la Défense. Il a également avancé que "le président [Mesic] et le bureau du président de la République se trouvaient aussi sur écoute des services secrets militaires"⁸⁰, tout en accusant publiquement le ministre Rados d'être au courant de cette entreprise illégale. Les déclarations de Stipetic sont sérieuses car elles viennent confirmer que les chaînes parallèles de commandement sont encore utilisées pour faire avancer les intérêts politiques de groupes informels. Cette situation a d'ailleurs provoqué la colère du président Mesic, qui s'est dit impuissant à stopper les activités illégales du SIS. Affirmant qu'il n'avait aucun contrôle sur le ministère de la Défense, qui relève du gouvernement et non de la présidence, Mesic exprimait en ces termes les limites de son pouvoir :

Je lutte pour la dépolitisation des services secrets et de l'armée, et dans ces domaines nous devons intervenir en employant des mesures radicales. Nous devons connaître exactement la chaîne de commandement "de haut en bas". Moi, je suis le commandant en chef des forces armées mais pour autant, je ne peux destituer personne [au ministère de la Défense]. De quelle chaîne de commandement pouvons-nous donc parler alors ?⁸¹

Le problème soulevé ici par le président Mesic relève de la division des pouvoirs entre la présidence, le ministère de la Défense et l'état-major de la HV. En effet, le chef d'état-major, le général Stipetic, est à la fois subordonné au président Mesic, qui est le commandant en chef des forces armées, mais aussi au ministre de la Défense. Ainsi, le président Mesic s'est plaint à plusieurs reprises que certaines directives qu'il avait envoyées au chef d'état-major ne lui étaient jamais parvenues, car elles avaient été bloquées par le ministre de la Défense. Par conséquent, le président Mesic a récemment fait savoir qu'il n'accepterait pas le nouveau projet de loi sur la défense proposé par le gouvernement à moins que celui-ci ne prévoie la possibilité pour le président de la République de destituer le ministre de la Défense si ce dernier n'exécute pas ses ordres, où encore s'il refuse de transmettre les directives du Président au chef d'état-major. Le président Mesic souhaite en fait que le ministre de la Défense soit sous son autorité directe dans les domaines suivants : contrôle des services secrets, promotions des officiers, contrôle et inspection des forces armées, formation professionnelle des officiers (notamment en ce qui concerne leur envoi dans des académies militaires à l'étranger). Le ministre de la Défense

⁸⁰ Ivo Pukanic, *Nacional*, Zagreb, 19 juin 2001, p. 10.

⁸¹ Entretien du président Mesic au journal *Jutarnji List*, Zagreb, 29 et 30 mai 2001, p. 3.

continuerait en revanche de dépendre du chef du gouvernement (le Premier ministre) pour tout ce qui regarde le financement de son ministère : achat d'équipements, questions entourant la mobilisation, accords militaires de coopération avec d'autres pays et participation de la HV dans des opérations de maintien de la paix⁸². Selon le président Mesic, cette nouvelle division du pouvoir est seule susceptible de briser les chaînes parallèles de commandement et la politisation du ministère de la Défense. Le projet de la nouvelle loi sur la défense a été envoyé en première lecture au parlement le 20 septembre 2001. La loi se veut un compromis entre les positions du président de la République et celles du gouvernement. Dans ce nouveau projet de loi, les compétences entre le président et le gouvernement sont, selon le ministre de la Défense, mieux réparties. Le président Mesic, qui désirait garder une autorité directe sur le chef d'état-major dans certaines situations particulières, a eu gain de cause. La nomination du ministre de la Défense reviendra toutefois au Premier ministre, mais le Président gardera tout de même un rôle consultatif dans ce domaine⁸³.

Au-delà de ce premier problème, dans sa tentative de dépolitiser l'armée croate, le président Mesic a été confronté à un autre obstacle : le refus d'obéissance de certains officiers. De nombreux officiers de la HV sont en effet toujours fidèles au HDZ et n'acceptent tout simplement pas de suivre les ordres donnés du nouveau Président, qui est pourtant, selon la Constitution, le commandant en chef des forces armées. Une partie de l'armée croate n'a jamais pardonné au président Mesic d'avoir témoigné de son propre gré au TPIY le 19 avril 1997. Le contenu du témoignage de Mesic portait sur l'implication de la HV dans la guerre en Bosnie-Herzégovine. Depuis son témoignage au TPIY, une partie des officiers de la HV et les partis d'opposition ont constamment cherché à remettre en question la légitimité du Président en l'accusant d'avoir trahi les intérêts nationaux de la Croatie⁸⁴. Cette situation a été particulièrement bien illustrée le 28 septembre 2000, alors que douze généraux, dont sept toujours en service actif, ont signé une lettre ouverte adressée aux citoyens de la Croatie. Dans cette lettre, les généraux dénonçaient les représentations "indignes" de la "guerre patriotique", cette campagne étant orchestrée, selon eux,

⁸² "Novi spor predsjednika i ministra obrane" (Le nouveau conflit entre le Président et le ministère de la Défense), *Nacional*, 298, 2 août 2001, sur <http://www.nacional.hr>.

⁸³ *Vjesnik*, Zagreb, 21 septembre 2001, <http://www.vjesnik.hr>.

⁸⁴ Les témoignages du président Mesic ont été publiés par le journal *Slobodna Dalmacija* au cours des mois de novembre et décembre 2000. Même si le président Mesic était un témoin protégé par le TPIY, le journal, en violant toutes les règles du TPIY, a décidé de publier ses témoignages afin de le discréditer aux yeux de l'opinion publique croate.

par la classe politique au pouvoir depuis le 3 janvier 2000 et par les médias⁸⁵. Les généraux ont accusé implicitement dans leur missive le président de la République et le gouvernement de dénigrer systématiquement les vétérans de la guerre en les accusant d'être au service du HDZ. La lettre critiquait aussi les pouvoirs politiques pour leur complaisance à l'égard du TPIY. Selon les vétérans, le TPIY ne chercherait qu'à criminaliser la "guerre patriotique". Les généraux signataires demandaient également que seuls les anciens combattants de la "guerre patriotique" puissent être nommés à des postes supérieurs au sein des forces armées croates.

Au lendemain de la publication de cette lettre, le président Mesic signa un décret présidentiel limogeant les sept généraux encore actifs dans la HV et les forçant à prendre leur retraite⁸⁶. Le président Mesic expliqua leur destitution par des propos incisifs et sarcastiques : "Ceux qui veulent faire de la politique mais qui sont dans l'armée, doivent quitter l'armée. Le résultat de ma décision est en fait de permettre à ces généraux de s'impliquer dans ce qui les intéresse véritablement : la politique."⁸⁷ Avant de s'exprimer publiquement, chaque membre actif des forces armées doit en effet recevoir la permission du ministère de la Défense, ce qui n'avait pas été fait à cette occasion. L'amiral à la retraite Sveto Letica-Barba a ainsi soutenu la décision du président Mesic en affirmant que, par leur geste, les généraux désiraient provoquer un coup d'État, une analyse que partageait d'ailleurs le Président⁸⁸.

Les généraux limogés par le président Mesic au mois de septembre 2000 ont continué de défier le nouveau gouvernement en participant à la manifestation de soutien au général Mirko Norac tenue dans la ville côtière de Split le 11 février 2001. Norac était accusé devant un tribunal de Croatie d'avoir participé à l'exécution de civils serbes dans la ville de Gospic en 1991. Les généraux limogés prirent la tête du cortège organisé par les partis d'opposition (en premier lieu le HDZ) et les associations de vétérans. Plus de 100 000 personnes prirent part à cette manifestation aux accents insurrectionnels. Plusieurs militaires et officiers actifs y participèrent revêtus des uniformes habituellement réservés aux cérémonies officielles. La présence en uniforme dans une

⁸⁵ Les Croates considèrent les conflits armés qui se sont déroulés en Croatie entre 1991 et 1995 comme étant une guerre patriotique (*domovinski rat*), rejetant avec indignation l'appellation de guerre civile. Cette guerre avait un agresseur, la Serbie et le Monténégro, et un agressé, la Croatie.

⁸⁶ Voici la liste des généraux limogés : Kresimir Cosic, Damir Krsticevic, Ivan Kapular, Milenko Filipovic, l'amiral Davor Domazet-Lošo, Mirko Norac et Ante Gotovina. Notons que Mirko Norac est accusé par un tribunal croate d'avoir commis des crimes de guerre contre des civils serbes en 1991, au début de la guerre serbo-croate.

⁸⁷ Dragutin Hedl, "Croatian 'coup' foiled", *Balkan Crisis Report*, 180, 3 octobre 2000, sur <http://www.iwpr.net>. Voir aussi la radio et la télévision de Croatie, 29 septembre 2000, <http://www.hrt.hr/vijesti>.

⁸⁸ *Vjesnik*, Zagreb, 2 octobre 2001, <http://www.vjesnik.hr>.

manifestation politique est pourtant strictement interdite par la loi. Quelques jours plus tard, les sept généraux limogés envoyèrent au président de la République et au président du parlement des missives demandant d'entreprendre une procédure législative visant à la protection de la "guerre patriotique". Les généraux étaient d'avis que la "guerre patriotique" continuait d'être criminalisée par les médias hostiles aux vétérans⁸⁹.

Le 5 mai 2001, un autre incident du même genre survint lors de la visite du président Mesic à la caserne Dracevac, toujours dans la ville de Split, pour célébrer le dixième anniversaire de la création de la IV^e brigade. Le Président fut alors l'objet des insultes des civils et des militaires présents lors de la cérémonie. D'après le président Mesic, l'objectif des organisateurs de cet incident était de retourner l'armée contre les autorités civiles et, en premier lieu, contre lui. Le président Mesic considère l'épisode de la caserne Dracevac comme un événement qui visait à déclencher, de nouveau, "un coup d'État"⁹⁰. Parmi les personnes soupçonnées d'avoir monté ce coup, le Président a mentionné le nom de l'amiral à la retraite Davor Domazet-Lošo⁹¹. Ce dernier faisait partie des sept généraux actifs limogés au lendemain de la publication de la lettre ouverte aux citoyens de la Croatie, le 28 septembre 2000. Les accusations du président Mesic sont graves car elles impliquent que le HDZ et une partie de l'armée croate complotent ensemble un coup d'État et cela au moment où la Croatie traverse une crise politique causée par les demandes du TPIY de livrer les généraux croates inculpés de crimes de guerre.

Encore tout récemment, l'insubordination de certains officiers de la HV s'est manifestée lors de l'ouverture des Jeux des arts militaires traditionnels (*sinjska alka*), organisés chaque année dans la ville de Sinj, en Dalmatie. Lors du discours d'ouverture des Jeux, le colonel de la HV Ante Kotromanovic a en effet accusé en des termes à peine voilés le président de la République et le gouvernement de "criminaliser la guerre patriotique"⁹². Le vainqueur de la compétition a aussi refusé de recevoir le prix du président Mesic qui était délivré par son représentant personnel, le général Milivoj Petkovic.

⁸⁹ *Vjesnik*, Zagreb, 17 février 2001, <http://www.vjesnik.hr>.

⁹⁰ Voir l'entretien que le président Mesic a donné au journal *Vjesnik*, Zagreb, 29 et 30 mai 2001, p. 5, sur <http://www.vjesnik.hr>.

⁹¹ Davor Domazet-Lošo, ancien officier de l'armée fédérale (JNA), a rejoint l'armée croate en 1991. Contrairement à la majorité des officiers de l'ancienne armée fédérale qui, comme Martin Spegelj, Anton Tus et beaucoup d'autres, ont été membres ou politiquement proches des partis d'opposition, Davor Domazet-Lošo a adhéré au HDZ. Aujourd'hui, il est politiquement proche de Miroslav Tudjman, le fils du défunt Président.

⁹² *Vjesnik*, Zagreb, 7 août 2001, sur <http://www.vjesnik.hr>.

Cependant, le véritable test pour les relations civilo-militaires en Croatie aura lieu au moment où les pouvoirs politiques commenceront la mise à pied, prévue pour la période 2002-2006, de quelques 17 000 militaires. Présentement, les forces armées et le ministère de la Défense totalisent 55 000 employés. Ce chiffre inclut 12 000 conscrits et 43 000 salariés⁹³. Il est certain que la restructuration des forces armées, qui se soldera par le licenciement de plusieurs milliers de militaires et de fonctionnaires, créera une vague de résistance contre le gouvernement au sein de la HV. Déjà cette année (2001), entre 1500 et 2000 personnes quitteront les forces armées et le ministère de la Défense et viendront grossir les rangs des chômeurs (qui sont aujourd'hui au nombre de 400 000, soit 22 % de la population active)⁹⁴.

Quant aux facteurs extérieurs qui auront une influence décisive sur la conduite des relations civilo-militaires en Croatie, il nous semble que le TPIY jouera un rôle prépondérant. Le TPIY a été formé par la résolution 808 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée à l'unanimité le 22 février 1993, qui décidait "de la création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991." La résolution 808 fut complétée par la résolution 827 du 25 mars 1993, également adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité, qui obligeait tous les États à coopérer avec le tribunal, à arrêter les présumés criminels de guerre et à les transférer à la prison du TPIY à La Haye⁹⁵. Durant ses premières années d'existence, le TPIY connut pourtant des moments difficiles. Étouffé par un manque chronique de fonds et laissé à lui-même par les puissances occidentales qui avaient pourtant favorisé sa création, le TPIY était perçu par beaucoup comme une tromperie, un moyen détourné pour les pays occidentaux de ne pas s'impliquer davantage en Bosnie. Contrairement au tribunal de Nuremberg, où les criminels de guerre nazis avaient été jugés après la victoire des Alliés, le TPIY avait été créé alors que les hostilités faisaient toujours rage en Bosnie. Comme l'écrit Paul Garde, on plaçait maintenant en jugement les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie "pour avoir un prétexte à ne pas les combattre". Cette décision était bien "l'alibi des hypocrites."⁹⁶

⁹³ Eduard Sostaric, *Nacional*, 302, 30 août 2001, sur <http://www.nacional.hr>.

⁹⁴ *Vjesnik*, Zagreb, 8 août 2001, sur <http://www.vjesnik.com>.

⁹⁵ Pierre Hazan, *La justice face à la guerre : de Nuremberg à La Haye*, Paris, Stock, 2000, p. 72.

⁹⁶ Paul Garde, *Fin de siècle dans les Balkans, 1992-2000*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2001, p. 152.

Pourtant, les juristes du TPIY refusèrent de se laisser dominer par les considérations politiques qui avaient conduit à la formation du Tribunal. Le TPIY accusa (en évoquant l'article 61), les principaux dirigeants bosno-serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic d'avoir commis des actes de génocide contre les Bosniaques et les Croates en Bosnie-Herzégovine⁹⁷. Par la suite, l'inculpation de Slobodan Milosevic en mai 1999, au moment même où l'OTAN bombardait la RFY, puis l'arrestation et le transfert à La Haye de l'ancien dictateur par les autorités serbes en 2001, sont venus renforcer la position du TPIY en tant qu'organisation internationale susceptible d'influencer l'évolution des Balkans. Les mandats d'arrêt émis par le TPIY contre Mladic, Karadzic et Milosevic étaient basés sur la notion de leur responsabilité présumée en raison de leur position militaire (Mladic) ou politique (Karadzic, Milosevic).

Quelques jours seulement après le transfert de Milosevic, au début du mois de juillet 2001, Mme Carla Del Ponte, la procureure du TPIY, a inculpé deux généraux croates, Ante Gotovina et Rahim Ademi, pour crimes de guerre⁹⁸. Ces inculpations ont provoqué la colère des opinions publique et politique en Croatie, car Gotovina et Ademi sont accusés d'avoir commis des crimes en raison de leurs rôles dans la "guerre patriotique". Les Croates ne sont pas forcément contre la traduction devant les tribunaux des criminels de guerre, mais refusent catégoriquement que le TPIY criminalise la "guerre patriotique", qu'ils considèrent comme une guerre défensive survenue à la suite de l'agression organisée par la Serbie de Milosevic. Dans l'esprit de la majorité des Croates, les actions de la HV et de ses généraux n'ont été que des opérations visant à regagner le territoire perdu aux mains de l'envahisseur. L'opinion publique croate et une partie des élites politiques au pouvoir n'acceptent pas que le TPIY applique aux officiers supérieurs croates le principe de responsabilité liée à la fonction qu'ils occupaient au moment où les crimes étaient

⁹⁷ Comme l'explique Paul Garde : "l'article 61 du règlement du TPI stipule que 'si, au terme d'un délai raisonnable, un mandat d'arrêt n'a pas été exécuté [...] le juge ordonne que le procureur saisisse la Chambre de première instance [...] de l'acte d'accusation.' Un procès public aura alors lieu, au terme duquel 'si la Chambre de première instance considère, sur la base de ces éléments de preuve [...] qu'il existe des raisons suffisantes de croire que l'accusé a commis une ou toutes les infractions mises à sa charge dans l'acte d'accusation, elle statue en conséquence'." *Ibid.*, p. 240, note 1. Selon Georges Abi-Saab, un ancien juge du TPIY, l'article 61 a pour avantage de faire connaître au public les preuves qui existent contre un inculpé du Tribunal, au cas où celui-ci, ou l'autorité politique sous laquelle il se trouve, refuse de coopérer. Cette démarche permet donc de marginaliser les personnes inculpées de crimes de guerre, même si un procès en bonne et due forme n'a pas eu lieu. C'est l'objectif que visait le TPIY lorsqu'il inculpa Karadzic et Mladic selon l'article 61. Anita Robert, "Que va devenir le Tribunal pénal international de La Haye ? Interview de Georges Abi-Saab", *Journal de l'Institut des hautes études internationales*, 5, mars 1996, pp. 3-4.

⁹⁸ Ademi a été accusé en raison de ces fonctions de commandant du district militaire de Gospic, en vertu de crimes commis par des soldats sous son commandement dans la poche de Medak, une région au sud de Gospic, entre le 9 et le 17 septembre 1993. Ademi s'est rendu au TPIY et il a plaidé non-coupable aux accusations portées contre lui. Ante Gotovina, quant à lui, a été accusé pour des crimes commis lors de l'opération "Tempête" de l'été 1995 ayant permis à l'armée croate de regagner le territoire occupé par les forces serbes. Gotovina se cache depuis son inculpation et on ignore pour le moment où il se trouve.

commis. Ils sont d'avis que ce principe ne devrait viser que les officiers et les dirigeants serbes, en raison de la guerre d'agression qu'ils ont menée contre la Croatie.

L'inculpation de Gotovina et d'Ademi a donc provoqué une grave crise politique en Croatie. Quatre ministres du gouvernement appartenant au HSLs, dont Jozo Rados, ministre de la Défense, démissionnèrent pour marquer leur opposition à la décision du gouvernement croate de livrer les deux généraux au TPIY. Le gouvernement de coalition dirigé par le Premier ministre Ivica Racan dut demander un vote de confiance au parlement pour entériner sa décision, vote qu'il gagna néanmoins avec une confortable majorité de 93 à 36, les vingt parlementaires issus du HSLs ayant décidé, apparemment contre la volonté du président du parti Drazen Budisa, de voter en faveur du gouvernement. Après le vote du parlement, les quatre ministres du HSLs ont finalement décidé de demeurer au sein du gouvernement, suivant la recommandation du Premier ministre Racan.

Le fait que le gouvernement croate continue de coopérer avec le TPIY s'explique par les pressions exercées par l'Union européenne et l'OTAN. Le Premier ministre Racan a justifié sa décision de livrer les deux généraux au TPIY en faisant valoir la nécessité pour la Croatie d'obtenir un soutien économique de l'étranger et de ne pas se retrouver isolée sur la scène internationale⁹⁹. Cela ne signifie pas pour autant que la nouvelle classe politique au pouvoir accepte que la "guerre patriotique" soit jugée comme criminelle par le TPIY. Le président Mesic a certes déclaré qu'il est "bien connu que des crimes ont été commis pendant la guerre [...] du côté croate" et que le "TPI n'a jamais mis en question le caractère de guerre patriotique ni la légitimité de certaines opérations"¹⁰⁰, mais ses positions ne sont pas partagées par la majorité de l'opinion publique. La commotion politique provoquée par les inculpations de Gotovina et Ademi, en effet, est en train de déstabiliser le pays. Un hebdomadaire tenu pour bien informé des enquêtes en cours au TPIY a, depuis, publié un article dans lequel se trouve une liste de trente noms de dirigeants croates qui seraient, selon lui, accusés par le TPIY d'avoir commis des crimes de guerre¹⁰¹. Ce nouvel événement, bien entendu, choque encore davantage la population croate. Miro Kovac, conseiller pour les Affaires européennes à la présidence croate, explique bien les réserves que l'opinion

⁹⁹ Claire Tréan, "La décision de livrer deux officiers croates au TPIY provoque des dissensions à Zagreb", *Le Monde*, 14 juillet 2001, sur <http://www.lemonde.fr>.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Mladen Plesa, "Dramatican novi zahtjev iz Haaga" (Une demande dramatique de La Haye), *Nacional*, Zagreb, 298, 2 août 2001, sur <http://www.nacional.hr>.

politique croate nourrit à l'égard du TPIY. Dans un article publié dans le journal *Le Monde*, Kovac exprimait ses positions par rapport au TPIY, qui reflètent sans doute celles de la majorité des Croates, si bien qu'il nous apparaît nécessaire ici de le citer exhaustivement :

Avant de juger le rôle d'un protagoniste dans un conflit, il est [...] nécessaire d'établir le contexte et les actes qui le précèdent. Seule cette démarche évite de tomber dans le piège des révisionnistes qui, affranchis de toute considération morale, n'hésitent pas à identifier des "criminels de guerres" parmi les vainqueurs du IIIe Reich. En déclarant les principaux centres de décision de l'Allemagne nazie "criminels en raison de leurs objectifs et des moyens utilisés pour les accomplir", le Tribunal de Nuremberg établit non seulement la culpabilité des individus accusés, mais aussi la responsabilité du système pour le compte duquel ils avaient agi. S'il n'en avait pas été ainsi, toute la barbarie nazie se serait résumée à une vingtaine de coupables. Pourtant, près d'un demi-siècle plus tard, dans la tragédie yougoslave, [...] le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye se borne "à juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire", sans établir préalablement de responsabilité dans le déclenchement des conflits, et sans prévoir la possibilité de mettre en cause l'organisation ou le pouvoir politique pour le compte duquel l'accusé agissait. Ce qui fait de cette initiative, originellement noble, un instrument imparfait et éloigné de la réalité. Car comment justifier que ceux qui défendaient leur pays puissent être renvoyés dos à dos avec ceux qui l'agressaient, sans la moindre circonstance atténuante ? Or c'est ce raisonnement qu'on a tendance à appliquer au conflit armé qui a eu lieu entre la Croatie, occupée et délaissée par la communauté internationale, et les forces serbes, dirigées depuis Belgrade. [...] La tendance à négliger l'importance du contexte général est choquante, car elle conduit à l'iniquité : comment se fait-il que les militaires et politiques croates soient vus du même œil que les responsables agissant pour le compte de Belgrade, alors que la guerre se déroula en Croatie et non en Serbie, dont le territoire n'a jamais été l'objet de revendications croates ?¹⁰²

Malgré les réserves exprimées par Kovac et d'autres au sujet du TPIY, il semble pourtant que la Croatie n'ait plus d'autre alternative que de coopérer avec le Tribunal si elle souhaite adhérer à diverses organisations internationales et intégrer l'Europe. Sur le plan de la coopération militaire, l'objectif premier de la Croatie est maintenant de faire son entrée à l'OTAN. Un premier pas en ce sens a déjà été franchi puisque le 25 mai 2000, elle a été admise dans le programme de Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN. L'adhésion de la Croatie au PPP avait déjà été envisagée en juin 1998. Cette année-là, l'ambassadeur américain en Croatie, William D. Montgomery, avait soumis au gouvernement croate un document intitulé "Croatia's Roadmap to Partnership for Peace"¹⁰³, qui contenait la liste des conditions à remplir par la Croatie en vue de son entrée dans le PPP. Les États-Unis exigeaient, comme d'ailleurs le Conseil de l'Europe et l'OSCE, une démocratisation accélérée de la vie politique de la Croatie. Concrètement, la Croatie devait changer sa loi électorale, établir la liberté de presse et ouvrir la télévision nationale, dominée par le HDZ, à l'opposition. Quant à la politique à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, l'ambassadeur américain réclamait que la Croatie rende transparente l'aide militaire accordée à l'armée de la fédération croato-musulmane. Bref, les États-Unis demandaient la transformation de la Croatie en

¹⁰² Miro Kovac, "Milosevic, le TPI et la réconciliation dans l'espace ex-Yougoslave", *Le Monde*, 27 juillet 2001, sur <http://www.lemonde.fr>.

¹⁰³ William D. Montgomery, "Croatia's Roadmap to Partnership for Peace", *Croatian International Review*, Zagreb, 4 (11), avril-juin 1998.

un État de droit. L'ambassadeur Montgomery affirmait que l'obstacle majeur à l'adhésion de la Croatie au PPP n'était pas le fonctionnement et l'organisation de la HV, mais le déficit démocratique dont souffraient les institutions politiques. Il expliquait les exigences des États-Unis de la façon suivante :

L'OTAN est une alliance militaire efficace parce que les États membres partagent les mêmes valeurs politiques. De l'unité politique découle l'efficacité militaire de l'OTAN. Dans la charte de l'OTAN, il est d'ailleurs écrit que tous les États membres doivent être démocratiques. La même chose vaut pour le Partenariat pour la paix. Être démocratique est une condition indispensable pour chaque État qui désire se joindre à nous. Si, pour entrer à l'OTAN, il ne suffisait que de posséder une armée forte, l'URSS aurait pu devenir membre de l'Alliance il y a bien des années¹⁰⁴.

Si la Croatie avait rempli les conditions présentées par l'ambassadeur américain, elle aurait pu devenir membre du PPP dans un laps de temps de six mois, donc à la fin de l'année 1998. Comme nous le savons aujourd'hui, le président Tudjman et le gouvernement croate n'ont pas rempli ces conditions et la Croatie dut attendre le 25 mai 2000 pour devenir membre du PPP, après la mort du président Tudjman et la défaite du HDZ. Si, en 1998, l'OTAN porta une attention particulière au respect par la Croatie des conditions énoncées en vue de son adhésion au PPP, c'est que le Partenariat constituait le dernier moyen de pression que la communauté internationale pouvait utiliser pour favoriser la démocratisation de la vie politique en Croatie. En 1996, la Croatie avait été admise au sein du Conseil de l'Europe, après que le président Tudjman eut promis de respecter une série de conditions touchant justement à la démocratisation du pays. Les exigences formulées par le Conseil de l'Europe visaient notamment la libéralisation de la presse, le respect des droits de l'Homme et la coopération de la Croatie avec le TPIY¹⁰⁵. Toutefois, le Conseil de l'Europe constata rapidement que la Croatie ne respectait pas les obligations auxquelles elle avait consenti. Un peu plus d'un mois après le dépôt des conditions d'adhésion, l'assemblée du Conseil de l'Europe se disait "consternée de constater que les autorités croates [agissaient] en violation flagrante de leurs engagements."¹⁰⁶ Après l'expérience décevante du Conseil de l'Europe, l'OTAN prit garde de faire respecter par la Croatie chacune des conditions d'adhésion au PPP. Le cordon sanitaire instauré par l'OTAN et les États-Unis autour de la Croatie contraste pourtant avec la politique très tolérante suivie à l'endroit d'autres pays, entre autres l'Albanie et le Kirghizstan, qui ont adhéré au PPP dès 1994 en dépit des nombreux faux bonds de leur transition démocratique.

¹⁰⁴ Entretien avec l'ambassadeur américain William D. Montgomery, *Globus*, Zagreb, 19 juin 1998, p. 15.

¹⁰⁵ "Avis no. 195 (1996) relatif à la demande d'adhésion de la Croatie au Conseil de l'Europe", texte adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 24 avril 1996, <http://stars.coe.fr/ta/ta96/FOP195.HTM>.

¹⁰⁶ "Résolution 1089 (1996) relative à la mise en œuvre des engagements contractés par la Croatie dans le cadre de la procédure d'admission au Conseil de l'Europe", texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 mai 1996, sur <http://stars.coe.fr/ta/ta96/FRES1089.HTM>.

L'entrée de la Croatie dans le PPP est aujourd'hui perçue par les élites politiques croates comme un grand succès qui vient briser l'isolement du pays sur le plan international et qui favorisera, à moyen terme, le contrôle démocratique des forces armées. Il est effectivement reconnu que le PPP peut faciliter le transfert des normes libérales-démocratiques. Comme l'affirme Albert Legault, "le PPP est sans aucun doute le projet de l'OTAN le mieux réussi pour faciliter la transition démocratique à l'intérieur des pays d'Europe centrale qui ont adhéré à l'OTAN."¹⁰⁷ Toujours selon Legault, cela est dû en grande partie aux normes et aux principes valorisés par le programme, qui sont ceux observés par les pays de l'OTAN, et aussi aux règles et aux procédures du PPP, qui sont celles existantes au sein des démocraties : publication des budgets militaires, transparence des communications et échanges d'informations entre les pouvoirs militaires et civils au sein des structures traditionnelles de l'OTAN¹⁰⁸.

Ainsi, lorsqu'un pays adhère au PPP, il doit signer le document cadre du programme, qui exige le respect de certaines normes, notamment la transparence des plans et des budgets de défense et le contrôle démocratiques des forces armées. Le document cadre prévoit aussi que les pays membres du PPP développent des relations militaires de coopération avec l'OTAN et se préparent à fournir une contribution à des opérations de maintien de la paix, par exemple sous l'égide de l'ONU ou de l'OSCE. L'État membre du PPP peut ensuite entreprendre un Programme de partenariat individuel (IPP), qui vise à accroître l'interopérabilité de ses forces armées avec celles des pays de l'OTAN. Cependant, comme le note Yannick Mondy, "ce processus de contrôle *a priori* du respect des normes demeure largement insuffisant pour permettre d'établir s'il assure un transfert de normes libérales dans les relations civilo-militaires car il engage ses adhérents à se conformer aux normes dans une phase ultérieure à l'adhésion."¹⁰⁹ C'est pourquoi le PPP prévoit aussi un processus d'évaluation *a posteriori*, qui est cependant facultatif, le Processus de planification et d'examen (Planification and Review Process, PARP). Le PARP engage les partenaires qui y adhèrent à fournir des informations détaillées au sujet des politiques et des plans de défense, des budgets militaires, ainsi que sur la préparation et la disponibilité des troupes pour les opérations du PPP. C'est à partir des informations fournies au PARP que sont fixés les objectifs du partenariat (OP), en d'autres termes les objectifs militaires à atteindre pour les partenaires sur

¹⁰⁷ Albert Legault, "Démocraties et transfert de normes...", *op. cit.*, p. 197.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 198.

¹⁰⁹ Yannick Mondy, "Le transfert de normes démocratiques de relations civilo-militaires : l'impact du Partenariat pour la paix sur les pays du groupe de Visegrad", *Études Internationales*, 32 (2), juin 2001, p. 216.

une période de deux ou trois ans. Les OP ne sont pas des objectifs obligatoires, mais les pays membres du PPP s'engagent néanmoins à fournir les efforts nécessaires pour les atteindre. Comme l'explique Legault :

La procédure ressemble beaucoup à ce qui se passe dans l'ordre interne. L'exécutif ou quelquefois la fonction législative fixe des objectifs à atteindre, et on s'attend à ce que le ministère de la Défense, en l'occurrence les pays participant au PPP, exécute ses engagements. Il s'agit donc ici d'une fonction politique vitale exercée par une organisation internationale qui trace les limites politiques à l'intérieur desquelles on s'attend à ce qu'un pays fonctionne, du moins sur le plan de ses engagements militaires.¹¹⁰

La PARP représente donc le meilleur moyen de s'assurer des progrès réalisés par les pays membres du PPP, notamment dans les domaines de l'interopérabilité des forces et de la transparence des plans et des budgets de défense¹¹¹.

La Croatie, après son entrée au Partenariat pour la paix, cherche maintenant à devenir un membre à part entière de l'OTAN. Elle tente présentement de se joindre au groupe de Vilnius, un regroupement de neuf pays qui ont demandé formellement leur adhésion à l'OTAN par la signature de la Déclaration de Vilnius, en Lituanie, le 19 mai 2000¹¹². Dans le but d'aider de nouveaux États à intégrer l'OTAN, un nouveau programme a été développé depuis avril 1999, le Membership Action Plan (MAP). Le MAP vise à fournir aux pays désirant adhérer à l'Alliance une aide particulière et ciblée leur permettant de respecter rapidement les conditions requises, aux niveaux politique, juridique et économique, pour devenir membre de l'OTAN¹¹³. Présentement, les pays du groupe de Vilnius sont les seuls à faire partie du MAP, mais la Croatie souhaite les rejoindre dans les plus brefs délais. Pour ce faire, elle doit auparavant adopter des textes capitaux concernant l'organisation de la sécurité nationale tels que "la stratégie de la sécurité nationale", "la stratégie militaire", la loi sur la défense, la loi sur la sécurité nationale, etc. La Croatie essaiera d'adhérer au MAP cette année à la réunion de l'OTAN à Prague au mois de novembre.

Malgré tout, même si la Croatie s'est jointe au PPP depuis maintenant plus d'un an, même si elle participe au PARP et si elle cherche maintenant à intégrer le groupe de Vilnius et le MAP, le

¹¹⁰ Albert Legault, "Démocraties et transfert de normes...", *op. cit.*, p. 200.

¹¹¹ *Ibid.*, pp. 216-217.

¹¹² Les neuf pays en question sont la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Albanie et la Macédoine. Voir *Vilnius Statement*, 19 mai 2000, sur le site internet de l'OTAN à l'adresse suivante : <http://www.nato.int/pfp/lt/current/2000-05-19st.html>.

¹¹³ Voir la description du Membership Action Plan sur le site internet de l'OTAN, à l'adresse suivante : <http://www.nato.int/docu/handbook/2001/hb030103.htm>.

transfert de normes démocratiques à partir du PPP en Croatie demeure encore faible. Il ne suffit pas de participer quinze mois au PPP pour intérioriser le modèle libéral des relations civilo-militaires. La HV a fait un progrès certain dans ce domaine en raison de sa coopération étroite avec la MPRI et le Pentagone durant la période 1994-2000. Depuis 1994, les fonctionnaires du MPRI ont commencé à restructurer le ministère de la Défense de Croatie selon le modèle américain afin de le rendre compatible à ceux des pays membres de l'OTAN. Il en va de même pour les forces armées. Les objectifs d'interopérabilité avec les forces de l'OTAN sont donc relativement faciles à atteindre pour la Croatie. Les principaux problèmes concernant les relations civilo-militaires en Croatie étaient, jusqu'à l'alternance politique du 3 janvier 2000, liés à la politisation du ministère de la Défense, des forces armées et de la police et à l'existence de chaînes parallèles de commandement. Après l'arrivée de l'opposition au pouvoir, les chaînes parallèles de commandement dans les forces armées et les unités spéciales de la police ont été en partie supprimées. Ces chaînes parallèles de commandement fonctionnaient et furent utilisées surtout durant les guerres en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, à l'heure actuelle, la HV reste toujours un appareil d'État très politisé, comme en témoignent la série d'événements à laquelle nous avons fait référence et qui montre les représentants des forces armées exprimer ouvertement leur hostilité envers le président de la République, qui est pourtant leur commandant en chef. Le PPP est peu équipé pour combattre le problème de la politisation des forces armées. Il est envisageable que le PPP apporte une contribution importante à la consolidation de l'État de droit dans les pays post-communistes qui cherchent à consolider leur démocratie. Par contre, il est peu probable que le PPP puisse complètement dépolitiser les forces armées croates. Il en va de même pour la MPRI. Toutefois, en insistant sur les principes d'interopérabilité avec les forces armées des pays de l'OTAN, le PPP rendra impossible la création de nouvelles chaînes parallèles de commandement au sein de la HV.

C'est pourquoi nous pensons que le TPIY est une organisation internationale qui jouera un rôle considérable pour assurer, d'une manière indirecte, le contrôle civil et démocratique des forces armées en Croatie. En contribuant à l'exclusion des officiers de la HV qui ont commis des crimes de guerre, le TPIY donnera l'occasion aux nouvelles élites politiques croates de rétablir une autorité civile sur les forces armées. En outre, le TPIY, en forçant les autorités croates à collaborer, consolidera l'indépendance judiciaire du régime politique croate et contribuera à le rapprocher de l'idéal démocratique. Les chaînes parallèles de commandement, sous l'action commune du TPIY et du PPP, disparaîtront vraisemblablement à mesure que certains officiers de la HV hostiles au nouveau gouvernement seront mis à la retraite ou inculpés par le TPIY. Cependant, le TPIY

pourrait aussi nuire à la consolidation de la démocratie et à l'introduction d'un régime libéral de relations civilo-militaires en Croatie. Le danger réside ici dans l'abus que pourrait faire le TPIY du principe de responsabilité du haut commandement de l'armée croate dans les crimes de guerre commis par les soldats sur le terrain. L'approche du TPIY qui favorise l'inculpation des généraux de la HV, pour avoir toléré ou ne pas avoir empêché des crimes de guerre durant les opérations militaires visant à la reconquête des territoires occupés, plutôt que le jugement de ceux qui ont personnellement perpétré ces crimes, a déjà déstabilisé le gouvernement dirigé par Ivica Račan. Si le présent gouvernement tombe et que le HDZ et ses alliés reviennent au pouvoir, il est à craindre que la Croatie s'éloigne du régime libéral de relations civilo-militaires. Si un nouveau parti se faisait jour au sein du HDZ et qu'il se transformait en un parti politique de type démocrate-chrétien, ce parti ébranlé par la corruption et les scandales pourrait retrouver sa place au sein de la vie politique de la nation.

CONCLUSION

Durant la période s'étendant de 1991 à 1999, l'armée croate (Hrvatska vojska, HV) a bénéficié d'une position particulière au sein de l'État croate. La HV était en effet sous le contrôle exclusif de la branche exécutive du gouvernement – soit du président Franjo Tudjman et du ministre de la Défense Gojko Susak – et échappait à la surveillance de la branche législative. Par conséquent, le contrôle civil des forces armées était effectif durant cette période, mais insuffisant en raison du déficit démocratique et de la prépondérance de l'exécutif sur le législatif. Le Comité pour la politique intérieure et la sécurité nationale du Sabor, qui devait exercer le contrôle parlementaire des forces armées, était donc réduit à un rôle de figurant. Ce Comité approuvait docilement toutes les décisions du gouvernement et du Président en matière de sécurité et de défense nationale sans pour autant les remettre en question. Un modèle autoritaire de relations civilo-militaires particulières s'est donc développé en Croatie durant l'ère Tudjman en raison de la politisation du ministère de la Défense et de la HV et en dépit du fait que la compagnie américaine MPRI eut été engagée pour favoriser la mise en place du modèle libéral des relations civilo-militaires. L'analyse critique des relations civilo-militaires sous la présidence de Franjo Tudjman confirme la conclusion

de Zoltan Barany, qui affirme que le choix d'un système parlementaire pour la consolidation de la transition post-communiste (comme dans les cas de la Hongrie et de la République Tchèque) était plus propice qu'un système présidentiel pour l'établissement de relations équilibrées entre les civils et les militaires¹¹⁴.

Après la mort du président Tudjman en 1999, l'armée croate est demeurée une institution hautement politisée. Le changement de majorité en Croatie, initié le 3 janvier 2000 lors des élections parlementaires et parachevé au mois de février 2000 par les élections présidentielles, a été mal reçu par la HV, dont les échelons supérieurs sont toujours dominés par des officiers loyaux au HDZ. Ceux-ci ont défié et parfois refusé le contrôle du nouveau président, Stjepan Mesic, et du gouvernement actuellement composé de cinq partis politiques dont les performances, après dix-neuf mois de pouvoir, restent médiocres.

L'établissement du modèle libéral de relations civilo-militaires via l'intériorisation des normes démocratiques, objectif clairement affiché par le nouveau gouvernement, a aussi été rendu difficile par la présence de chaînes parallèles de commandement mises en place par l'administration précédente et qui empêchent le président Mesic d'exercer pleinement son autorité sur les forces armées. Ces chaînes parallèles de commandement permirent également au ministre de la Défense, Jozo Rados, d'éviter le contrôle du président de la République sur les forces armées et le ministère de la Défense au profit du gouvernement et de son parti, le Parti socio-libéral (HSL).

Pourtant, le transfert de normes démocratiques amorcé par la coopération avec la MPRI et la participation de la Croatie au PPP devrait favoriser le contrôle démocratique de la HV à moyen terme. Pour le moment, la Croatie n'est pas membre du PPP depuis assez longtemps pour que l'on puisse observer une véritable intériorisation des normes libérales via ce programme de l'OTAN. Néanmoins, comme l'armée croate est déjà organisée selon le modèle occidental en raison de sa coopération étroite avec la MPRI et les relations bilatérales avec le ministère de la Défense des États-Unis depuis 1994, les critères posés par le PPP – notamment en ce qui concerne l'interopérabilité des forces armées croates avec celles des membres de l'OTAN – ne semblent pas trop difficiles à atteindre. Il est fort probable que l'organisation internationale susceptible de favoriser l'implantation du modèle libéral des relations civilo-militaires ainsi que l'enracinement des normes de l'État de droit en Croatie sera le TPIY. En forçant la Croatie à collaborer avec lui, le

¹¹⁴ Zoltan Barany, "Democratic consolidation and the military: The East European experience", *Comparative Politics*, 30 (1), octobre 1997, p. 31, 38.

TPIY obligera la HV à suspendre ses officiers supérieurs qui font l'objet d'enquêtes judiciaires. Ce processus renforcera l'indépendance du système judiciaire croate qui sera contraint de poursuivre les criminels de guerre présumés, situation qui risque d'affecter la promotion de certains officiers de l'armée croate. Le TPIY se trouve déjà dans une position où il peut influencer indirectement le choix des officiers supérieurs destinés au haut commandement de la HV. Les généraux et les colonels susceptibles d'avoir toléré ou encouragé les crimes de guerre durant le conflit serbo-croate et la guerre en Bosnie-Herzégovine (1991-1995), seront progressivement mis à la retraite. Ce renouveau à l'intérieur du haut commandement de la HV favorisera l'arrivée de nouveaux officiers moins politisés, parmi lesquels certains auront été formés dans les académies militaires internationales. Ces nouveaux officiers seront par conséquent plus enclins à accepter le contrôle démocratique des forces armées croates.

Bibliographie

- Barany Z., "Democratic consolidation and the military: The East European experience", *Comparative Politics*, 30 (1), octobre 1997.
- Bobetko J., *Sve moje bitke* (Tous mes combats), Zagreb, Vlastita naklada, 1996.
- Cohen L. J., "Embattled democracy: Postcommunist Croatia in transition", in K. Dawisha, B. Parrot (eds.), *Politics, Power, and the Struggle for Democracy in South East Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Danopoulos C., Zirker D. (eds.), *Civil-Military Relations in the Soviet and Yugoslav Successor States*, Boulder, Westview Press, 1996.
- Dean R. W., "Civil-military relations in Yugoslavia, 1971-1975", *Armed Forces and Society*, 3 (1), novembre 1976.
- Gow J., *Legitimacy and the Military: The Yugoslav Crisis*, New York, St. Martin's Press, 1992.
- Grizold A., Tatalovic S., Cvrtila V., *Suvremeni sistemi nacionalne sigurnosti* (Les systèmes contemporains de la sécurité nationale), Zagreb, Université de Zagreb, Faculté des Sciences politiques, 1999.
- Groves J. R. Jr., "PfP and the state partnership program: Fostering engagement and progress", *Parameters*, 29 (1), printemps 1999.
- Legault A. (dir.), "Les relations civilo-militaires : Transfert de normes et coopération démocratique", *Études Internationales*, Numéro spécial, 32 (2), juin 2001.
- Lozancic D., Cosic K., "Civil and military relations in a democratic society: Challenges for the republic of Croatia", in M. Sopta (ed.), *European Security into the 21st Century: Challenges of South East Europe*, Zagreb, Croatian Center of Strategic Studies, 1999.
- Lukic R., "La dissuasion populaire yougoslave", *Cahiers d'Études Stratégiques*, Paris, CIRPES, 5, 1986.
- Montgomery W. D., "Croatia's roadmap to Partnership for peace", *Croatian International Review*, 4 (11), avril-juin 1998.
- Plantev P. (ed.), *Civil-Military Relations in South-East Europe: A Survey of National Perspectives and of the Adaptation Process to the Partnership for Peace Standards*, Vienne/Sofia, Institut fur Internationale Friedenssicherung/Institute for Security and International Studies, en coopération avec le PfP-Consortium, 2001. (Voir notamment le chapitre de R. Vukadinovic, L. Cehulic, "Development of civil-military relations in Croatia", pp. 63-88).
- Remington R. A., "Civil-military relations in Yugoslavia: The Partisan vanguard", *Studies in Comparative Communism*, 11 (3), automne 1978.
- Sikavica S., "The army's collapse", in J. Udovicki, J. Ridgeway (eds.), *Burn this House: The Making and Unmaking of Yugoslavia*, Durham/Londres, Duke University Press, 1997.
- Spegelj M., *Sjecanje Vojnika* (Les mémoires du soldat), Zagreb, Znanje, 2001.
- Wheaton K. J., "Cultivating Croatia's military", *NATO Review*, 48 (2-3), été-automne 2000.
- Zunec O., Tus A. (dir.), *Hrvatska vojska 2000* (L'armée croate en 2000), Zagreb, Parti Socio-Démocrate de Croatie (SDP), 1999.